

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



Publication autorisée

BURKINA FASO

PROJET D'APPUI A LA CREATION D'UNE BANQUE D'AGROBUSINESS (PACBA)

RAPPORT D'EVALUATION DE PROJET

Publication autorisée

RDGW/PIFD/PGCL

Novembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

Fiche de projet	ii
Résumé du projet.....	iii
CALENDRIER D'EXECUTION PREVISIONNEL DU PROJET	iv
CADRE LOGIQUE AXE SUR LE RESULTAT (CLAR)	iv
I. Orientation stratégique et justification	1
1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays	1
1.2. Contexte de l'intervention de la Banque	2
1.3. Justification de l'intervention de la Banque.....	2
1.4. Coordination de l'aide.....	4
II. Description du projet.....	5
2.1. Objectifs et Composantes du projet	5
2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées.....	12
2.3. Type de projet	13
2.4. Coût du projet et dispositifs de financement.....	13
2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet.....	14
2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre.....	15
2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet.....	15
2.8. Principaux indicateurs de performance.....	15
III. Faisabilité du projet.....	16
3.1 Performance économique et financière	16
3.2. Impact environnemental et social.....	16
IV. Exécution	17
4.1 Dispositions en matière d'exécution	17
4.2. Suivi et évaluation.....	19
4.3. Gouvernance	20
4.4. Soutenabilité.....	20
4.5. Gestion des risques.....	20
4.6. Développement des connaissances	21
V. Cadre juridique.....	21
5.1 Instrument légal	21
5.2 Conditions associés à l'intervention du Fonds africain de développement	21
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque.....	22
VI. Recommandation	22

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays.....	I
Annexe 2 : Tableau du portefeuille actif de la BAD au 30 septembre 2018.....	II
Annexe 3 : Tableau résumé des interventions des bailleurs de fonds	III
Annexe 4 : Carte de la zone du projet	IV

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1-1 : Composantes et coûts estimatifs du projet en Millier d'UC	12
Tableau 2.4-1 : Coût estimatif du projet par composantes	13
Tableau 2.4-2 : Coût estimatif du projet par source de financement (en milliers d'UC)	13
Tableau 2.4-3 : Coût du projet par catégorie de dépenses (en milliers d'UC)	14
Tableau 2.4-4 : Calendrier des dépenses par composantes (en milliers d'UC).....	14

ANNEXES TECHNIQUES

Annexe Technique A1 : Programme de développement du pays	
Annexe Technique A2 : Note sur le secteur financier au Burkina	
Annexe Technique A3 : Note sur le secteur agricole du Burkina	
Annexe Technique A4 : Note sur la fragilité	
Annexe Technique A5 : Note sur le Genre	
Annexe Technique A6 : Soutien des bailleurs de fonds	
Annexe Technique B1 : Principaux enseignements	
Annexe Technique B2 : Coûts détaillés du Projet	
Annexe Technique B3 : Dispositions d'exécution	
Annexe Technique B4 : Dispositions relatives à la gestion financière et au décaissement	
Annexe Technique B5 : Dispositions relatives aux acquisitions	
Annexe Technique B6 : Analyse environnementale et sociale	
Annexe Technique B7 : Préparation et supervision du Projet	
Annexe Technique C1 : Description détaillée du Projet	
Annexe Technique C2 : Note sur la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB)	
Annexe Technique C3 : Analyse détaillée de la Banque Agricole du Faso (BADF)	
Annexe Technique C4 : Filière Coton : Organisation, Financement et Mécanisme de protection	
Annexe Technique C5 : Organisation et Structures du monde agricole au Burkina	
Annexe Technique C6 : Note sur le Fonds Burkinabé de Développement Economique et Social	
Annexe Technique C7 : Note sur la BNDA du Mali et la CNAS du Sénégal	

Equivalences monétaires

Août 2018

Unité monétaire	=	Franc CFA (XOF)
1 UC	=	785,220 XOF
1 UC	=	1,19706 Euros
1 UC	=	1, 40487 EU

Année fiscale

[1^{er} janvier – 31 décembre]

Sigles et abréviations

AE	Agence d'exécution	MPA	Méthodes et Procédures d'Acquisition
AFAWA	Action Positive de Financement en Faveur des Femmes Africaines	MUC	Millions d'UC
AFD	Agence Française de Développement	OMM	Organisation Mondiale de la Météorologie
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique	P2RS	Programme de renforcement de la résilience
ANM	Agence Nationale de la Météorologie	PACBA	Projet d'Appui à la création d'une banque d'agrobusiness
BACB	Banque Agricole et Commerciale du Burkina	PADA	Projet d'Appui au Développement de l'Anacarde
BAD	Banque africaine de développement	PATECE	Projet d'appui à la transformation de l'économie
BADF	Banque agricole du Faso	PGFC	Projet de gestion participative des forêts classées
BCEAO	Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest	PIB	Produit intérieur brut
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole du Mali	PME	Petites et moyennes entreprises
BPM	Méthodes et Procédures d'acquisition de la Banque	PMI	Petites et moyenne industries
BRVM	Bourse régionale des valeurs mobilières	PMR	Pays Membres Régionaux
CARFO	Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires	PNB	Produit net Bancaire
CBI	Coris Bank International	PNDES	Plan National de Développement économique et social
CEP	Cellule d'Exécution du Projet	PPF	Mécanisme de financement de la préparation des projets
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole	PTF	Partenaires techniques et financiers
CNCAS	Caisse nationale du Crédit Agricole au Sénégal	RCPB	Réseau des Caisses Populaires du Burkina
COBF	Bureau de la Banque au Burkina Faso	REDD	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
DBN	Development Bank of Nigeria	REP	Rapport d'évaluation du projet
DEG	Agence de financement et du développement de l'Allemagne	SGES	Système de Gestion Environnementale et Sociale
DNSAO	Dossiers Nationaux Standards d'Appel D'offres	SONAR-IARD	Société nationale d'assurance et de réassurance
DSAO	Documents standards d'appel d'offre pertinents	SPM	Système de passation des marchés de l'emprunteur
DSP	Document de Stratégie Pays	UC	Unité de Compte
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau - Banque Allemande de développement	UMOA	Union monétaire ouest-africaine
MAAH	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance	UNPCB	Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso
MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement	UNPSB	Union Nationale des producteurs semenciers du Burkina

Fiche de projet

Fiche du client

EMPRUNTEUR : Burkina Faso

ORGANES D'EXECUTION : Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) et Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH)

Plan de financement

Source	Montant (millions UC)	Instrument
FAD	7,500	Prêt
Gouvernement du Burkina Faso	0.126	Contrepartie
COÛT TOTAL	7.626	

Importantes informations financières du Prêt

	Prêt FAD
Type d'intérêts*	SO
Marge du taux d'intérêt*	SO
Commission de service*	0,75%
Autres frais (commission d'engagement)	0,50%
Maturité	40 ans
Echéance	2058
Différé d'amortissement	5 ans
TRF, VAN (escenario de base)	NA
TRE (scénario de base)	NA

**si applicable*

Durée – principales étapes (attendues)

Approbation de la note conceptuelle	Mars 2018
Evaluation	Juillet 2018
Equipe Pays	Octobre 2018
Approbation du projet	Novembre 2018
Entrée en vigueur du Prêt FAD	Février 2019
Premier décaissement	Mars 2019
Dernier décaissement	Mars 2021
Achèvement	Septembre 2021

Résumé du projet

Aperçu du projet	<p>Titre du Projet : Projet d'Appui à la Création d'une Banque d'Agrobusiness (PACBA)</p> <p>Contexte géographique : Territoire national</p> <p>Durée de mise en œuvre : Mars 2019 - Mars 2021</p> <p>Coût du projet : 7,625 millions d'UC</p>
Objectifs du projet	<p>Le but du PACBA est de contribuer à l'augmentation du taux de croissance du secteur agricole et à l'amélioration de sa productivité en vue d'une réduction de la pauvreté et de renforcer la résilience du milieu rural burkinabè. Le projet a pour objectifs spécifiques : (i) d'améliorer l'accès au financement agricole via la création d'une banque d'agrobusiness dénommée Banque Agricole du Faso (BADF) ; (ii) d'aider à la transformation économique du pays via l'émergence d'une chaîne de valeurs agro-industrielles, pourvoyeuse d'emplois locaux ; et (iii) d'aider à améliorer l'attractivité du secteur agricole pour le financement bancaire en impulsant la mise en place d'un écosystème atténuant les risques du secteur agricole notamment, l'assurance agricole et le warrantage.</p> <p>En raison de l'importance du secteur agricole, la transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso devra s'appuyer sur le développement de ce secteur aussi bien en termes de production que de transformation. D'où la nécessité d'apporter une solution à la forte marginalisation de ce secteur en matière de financement (uniquement 3,5% des crédits bancaires en 2017). Ainsi, au-delà de la création de cette banque que le projet appuie, les autorités envisagent, à moyen terme, de renforcer le dispositif du financement de l'agriculture par le biais de la Facilité de Risques Partagés à l'instar des pays comme le Nigéria, le Togo, le Ghana, etc..</p>
Evaluation des besoins	<p>L'agriculture est le pilier de l'économie au Burkina Faso. Cependant, sa contribution à la création de richesses nationales reste en deçà de ses potentialités. En effet, alors qu'elle emploie plus de 80% de la population active, elle ne contribue qu'à un peu plus de 30% au produit intérieur brut. Le secteur reste confronté à des contraintes qui entravent sa pleine contribution à l'économie nationale, notamment la production, les difficultés d'accès au financement ainsi que l'écoulement des produits agricoles sur les marchés. En effet, la part des concours qui lui est consacrée représente à peine 3,5% des financements bancaires et, ce, malgré l'existence de treize (13) banques et de quatre (4) établissements financiers.</p> <p>Par ailleurs, la non-disponibilité d'assurance agricole qui permettrait de lisser les revenus des agriculteurs et favoriser ainsi le remboursement de leurs financements auprès des établissements financiers constitue un handicap pour le financement de l'agriculture.</p>
Bénéficiaires ciblés	<p>Les principaux bénéficiaires sont essentiellement les agriculteurs et les opérateurs économiques travaillant dans le secteur agricole dans les activités de transformation. Le secteur bancaire notamment la BADF va connaître une amélioration du profil de ses créances sur le secteur grâce au mécanisme d'assurance agricole à mettre en place.</p>
Résultats et impact	<p>Le projet contribuera à créer les conditions nécessaires pour une croissance plus soutenue et plus inclusive à travers un meilleur financement du secteur agricole, pilier de l'économie du Burkina Faso. Il améliorera l'accès au crédit des agriculteurs et permettra de promouvoir l'inclusion financière des populations agricoles notamment. De même, le projet contribuera à réduire la proportion de ménages non résilients.</p>
Valeur ajoutée de la Banque	<p>La valeur ajoutée de la Banque dans le cadre de ce projet se traduit notamment dans le fait qu'en améliorant l'accès au financement agricole et la sécurisation de l'écosystème par le biais de l'assurance agricole et du warrantage, complètera et amplifiera l'impact des projets de la Banque et des autres bailleurs dans le secteur. De même, l'assurance agricole profitera à tous ainsi que le recours au mécanisme de warrantage. Les projets d'agropoles soutenus par certains bailleurs seront ouverts également à une autre fenêtre de financement avec la BADF.</p>
Développement des connaissances	<p>La mise en œuvre du PACBA entraînera le développement de plusieurs types de connaissances notamment (i) les bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de financement des investissements de l'agrobusiness; (iii) la mise en place de banques de données de projets agroindustriels dans le but de favoriser l'émergence d'unités de transformation des produits agricoles; et (iv) les études à conduire dans le cadre de l'assurance agricole et du warrantage. Les pratiques seront diffusées au sein de l'administration et des acteurs non étatiques à travers la dissémination des documents produits, des manuels de procédures et des sessions de formation qui seront organisées dans le cadre du projet.</p>

CALENDRIER D'EXECUTION PREVISIONNEL DU PROJET

Composantes / Sous-Composante	2019				2020				2021			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
1. Soutien à l'amélioration de l'accès au financement agricole												
1.1 Financement de la part de l'Etat dans le capital social												
2. Appui à la sécurisation de l'écosystème du financement Agricole												
2.1 Mise en place d'un mécanisme d'assurance agricole												
2.1.1 Définition des indices et produits assuranciers et élaboration des polices d'assurance												
2.1.2 Acquisition et implémentation des stations météo automatiques répondant aux normes de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM)												
2.2 Développement des activités de warrantage communautaire et de tierce détention 410.71 Mille UC												
2.2.1 Élaboration des textes réglementaires												
2.2.2 Validation des textes proposés												
2.2.3 Atelier d'appropriation/ vulgarisation des textes adoptés												
2.2.4 Élaboration d'une base de données sur le warrantage en vue du réseautage												
2.2.5 Atelier de dissémination des normes												
2.2.6 Sensibilisation pour la mise en place des coopératives de warrantage												
2.2.7 Appui aux assemblées générales constitutives des coopératives de warrantage												

CADRE LOGIQUE AXE SUR LE RESULTAT (CLAR)

But du projet : de contribuer à l'augmentation du taux de croissance du secteur agricole et à l'amélioration de sa productivité en vue d'une réduction de la pauvreté et de la fragilité

But du projet : de contribuer à l'augmentation du taux de croissance du secteur agricole et à l'amélioration de sa productivité en vue d'une réduction de la pauvreté et de la fragilité						
	CHAÎNE DE RESULTATS	PERFORMANCE INDICATORS			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
		Indicateur (Incluant les ISC)	Situation de référence	Cible		
IMPACT	Augmentation du taux de croissance du secteur agricole et amélioration de sa productivité	Taux de croissance annuel du secteur agricole Productivité du secteur primaire	5,9% en 2016 544 €/actif en 2016	6,5% en 2020 816 €/actif en 2020	Rapports de suivi du PNDES Rapports d'activités de BADF	
EFFETS	Effet 1.1: L'accès du secteur agricole au financement est amélioré	Part de crédit bancaire au secteur agricole	3,5% en 2017	4,5% en 2019 et 5% en 2020	Rapports de suivi du PNDES Rapports d'activités de BADF	<p>Risques et Mesures d'atténuation (<i>en italique</i>)</p> <p>(i) Recrudescence des tensions sociopolitiques <i>Engagement du Gouvernement à poursuivre les négociations en vue d'une prise en compte cohérente et raisonnable des revendications socio-économiques et politiques</i></p> <p>(ii) Aggravation du risque sécuritaire <i>Le Gouvernement a redoublé d'efforts pour apporter des réponses fortes et durables et s'est inscrit résolument dans un cadre régional de lutte contre le terrorisme (G5 Sahel) pour faire face aux différentes menaces</i></p> <p>(iii) Faiblesse des capacités humaines et institutionnelles de la BADF pour mener à bien la gestion de la Banque <i>Les dirigeants de la BADF jouissent d'une expérience certaine en matière bancaire et notamment dans le financement de l'agriculture. Par ailleurs, le contrat d'assistance technique avec la CNCA du Sénégal apportera un appui à la BADF dans différents domaines notamment la gestion des systèmes d'information et les systèmes et procédures de gestion de risques</i></p>
	Effet 1.2 : le taux de transformation agricole s'est accru	Augmentation du taux de transformation des produits agricoles	16% en 2016	25% en 2020		
	Effet 2 : Résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée	Proportion des ménages agricoles non résilients	42,68% en 2017	35% en 2019 et 25% en 2020		
PRODUITS	Composante 1 : Appui à l'amélioration de l'accès au financement agricole					
	Produit 1.1 : Le capital de la BADF est souscrit à 100%	L'Etat verse sa part dans le capital de la BADF	N'est pas fait	Capital souscrit à 100% en 2019	MINEFID et Rapports annuels de la BADF	<p>(iv) Gouvernance : forte participation de l'Etat suite à la demande de la Banque Centrale de retirer les actionnaires jugés peu solides financièrement.</p>
	Produit 1.2 : La BADF est créée	BADF est créée	Néant	La Commission bancaire de l'UMOA accorde l'agrément à la BADF	BCEAO	
	Produit 1.3 : La BADF est opérationnelle	BADF distribue des crédits	Néant	34 Mds F CFA de crédit au secteur agricole en 2020 et 88 emplois	MINEFID et Rapports annuels de la BADF	

			créés dont 30% de femmes		<p><i>Le Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES) porte la participation de l'Etat et a en portage une part supplémentaire de l'actionnariat correspondant à la part du capital des organisations jugées faibles par la banque centrale et dont elle a demandé le retrait du capital de la BADF. Le FBDES est appelé à céder progressivement à des acteurs ces parts en portage ainsi que la participation de l'Etat, conformément à sa vocation, dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la possibilité de l'entrée d'un partenaire, à la fois technique et financier, reste envisagée. Tout comme la cooptation d'administrateurs indépendants au Conseil d'administration pour améliorer la qualité de la structure de gestion</i></p>
Produit 1.4 : Equité de genre dans les opérations de la BADF	Crédit de la BADF aux femmes agriculteurs	Néant	20% des crédits totaux	idem	
Composante 2 : Appui à la sécurisation de l'écosystème du financement agricole					
Produit 2.1 : Le mécanisme d'assurance agricole est mis en place et opérationnel	Définition des indices et produits assuranciers et élaboration des polices d'assurance	Indices et produits assuranciers non définis et polices d'assurance non élaborées	Indices et produits assuranciers définis et polices d'assurance élaborées.	MAAE	<p>(v) Risque de forte pression sur le management de la part des coopératives paysannes qui voient en la BADF une banque créée à leur initiative et qui leur est dédiée.</p> <p><i>Forte appropriation du projet de création de la BADF dès le départ par les organisations paysannes et donc leur volonté de veiller à la viabilité de la Banque. En outre, poursuite et renforcement de la sensibilisation des organisations paysannes quant à la nécessité de la viabilité de la Banque. La BADF traitera en priorité avec les filières paysannes organisées qui aideront à la collecte de l'information client et si nécessaire au recouvrement des impayés</i></p>
	Acquisition et implémentation des stations météo automatiques répondant aux normes de l'OMM	Stations météo automatiques inexistantes	Stations météo automatiques répondant aux normes de l'OMM acquises et installées	MAAE	
Produit 2.2 : Le dispositif de warrantage est mis en place et opérationnel	Elaboration et Adoption des textes réglementaires	Textes inexistantes.	Textes réglementaires élaborés et adoptés.	MAAE	
	Elaboration d'une base de données sur le warrantage	Absence de base de données sur le warrantage	Base de données sur le warrantage mise en place.		<p>(vi) Forte concurrence des banques existantes</p> <p><i>Avec la forte appropriation des organisations paysannes, la BADF s'appuiera sur les filières paysannes qui serviront de relais pour attirer la clientèle paysanne. Diversification des activités de la banque par le financement de secteurs autres qu'agricoles.</i></p>
	Sensibilisation des acteurs	Warrantage méconnu	Acteurs sensibilisés sur le warrantage		
ACTIVIT	Composantes ; Composante 1 : Appui à l'amélioration de l'accès au financement agricole Composante 2 : Appui à la sécurisation de l'écosystème du financement agricole				Ressources FAD : 7,5 MUC Gouvernement : 0,125 MUC

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LE PROJET D'APPUI A LA CREATION D'UNE BANQUE D'AGROBUSINESS (PACBA) AU BURKINA FASO

La Direction soumet le présent rapport et sa recommandation concernant une proposition de prêt du Fonds africain de développement (FAD) d'un montant de 7,5 millions d'Unités de Comptes (UC) au Burkina Faso pour le financement du Projet d'appui à la création d'une banque d'agrobusiness (PACBA). Il s'agit d'un projet d'appui institutionnel qui sera exécuté sur la période 2018-2020 en vue de couvrir la participation de l'Etat au capital de la nouvelle banque et de mettre en place un système d'assurance agricole et un mécanisme de warrantage au Burkina Faso. Ainsi, ce projet permettra non seulement de renforcer l'accès au financement de l'agriculture mais aussi d'améliorer l'environnement des affaires du secteur agricole et de diversifier les mécanismes de financement agricole.

I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays

1.1.1. **Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) est le référentiel national des interventions de l'Etat et de ses partenaires sur la période 2016-2020 pour une transformation structurelle économique et sociale du Burkina Faso en vue d'une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décentés pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social (AT AI).** Il se décline en trois axes stratégiques : (i) Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) Axe 2 : développer le capital humain, et (iii) Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. *Le PACBA est aligné sur l'axe 3 qui vise à dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie, notamment à travers le développement d'un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient.*

1.1.2. **La stratégie d'intervention de la Banque au Burkina Faso, sur la période 2017-2021, s'appuie sur ce référentiel de développement du pays qu'est le PNDES avec un accent particulier sur la transformation structurelle de l'économie. Sur cette base, le DSP s'articule autour de deux piliers : (i) la promotion de l'accès à l'électricité, et (ii) le développement du secteur agricole pour une croissance inclusive.** Au titre du second pilier, la Banque ciblera les actions suivantes : (i) l'appui aux réformes dans le secteur agricole, (ii) le développement des chaînes de valeur et la maîtrise de l'eau en se reposant notamment sur l'appui à l'émergence des pôles de croissance comme celui de Bagrépôle et à la transformation du coton, (iii) la promotion de l'emploi des jeunes avec un accent particulier sur le développement de l'agro-business et des compétences professionnelles, (iv) l'accès au financement du secteur avec un appui institutionnel et financier à une banque agricole en cours de création, (v) la réalisation d'infrastructures de désenclavement pour améliorer la commercialisation de la production agricole et les échanges intra régionaux. *Dans ce cadre, le PACBA est fortement aligné sur la stratégie de la Banque notamment sur les points (i) à (iv) indiqués.*

1.1.3. **En outre, en élargissant l'accès des populations notamment paysannes aux opportunités économiques, le PACBA est aligné sur l'objectif de croissance inclusive de la Stratégie décennale 2013-2022 de la Banque.**

1.1.4. **Le PACBA est également en phase avec la Stratégie pour la transformation de l'agriculture africaine (« Nourrir l'Afrique »), visant à « transformer l'agriculture africaine pour en faire un secteur agro-industriel compétitif et concourant à l'inclusion, qui puisse créer des richesses ».**

1.1.5. **Le projet s'inscrit aussi dans le second Plan d'Adaptation au Changement Climatique de la Banque, notamment sur le pilier d'intensification des financements pour l'adaptation.**

1.1.6. **Enfin, le PACBA s'inscrit dans la Stratégie de développement du secteur financier de la Banque, qui vise à « contribuer à l'accroissement de l'accès aux financements, à l'approfondissement des institutions et marchés financiers africains dans les PMR et au niveau régional tout en soutenant la stabilité financière », ainsi que sa Stratégie genre 2014-2018 dans son axe relatif à l'autonomisation économique des femmes.**

1.2. Contexte de l'intervention de la Banque

1.2.1 S'agissant du contexte économique et social, l'activité reprend avec vigueur après la période d'atonie constatée en 2014 et 2015. La croissance économique du Burkina Faso reste solide en dépit d'un contexte sécuritaire fragile (AT A4-Note sur la fragilité). La croissance économique est projetée à 7% en 2018 après 6,7% en 2017 et 5,9% en 2016. L'impact des investissements structurants réalisés dans le cadre du Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020), notamment dans l'augmentation de l'offre d'énergie a contribué à ce dynamisme de l'économie. En outre, les performances enregistrées par les industries extractives à travers l'accroissement de la production d'or ont permis de soutenir d'avantage l'activité économique.

1.2.2. Le gouvernement a conclu en 2018 un programme triennal appuyé par la Facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international (FMI), dont le but est d'assurer la stabilité du cadre macroéconomique et de réduire le déficit budgétaire à 5 % en 2018 puis à 3 % du PIB au maximum en 2019, conformément au critère de convergence de l'UEMOA.

1.2.3. Dans le domaine de l'exécution du budget de l'Etat, le gouvernement entend poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses courantes, de la consolidation des réformes de mobilisation des recettes et la poursuite de la mise en œuvre du PNDES. Les mesures envisagées en 2018 pour accroître les recettes sont relatives à la poursuite de l'informatisation des services fiscaux (télé procédure, digitalisation, ...), la poursuite de la consolidation de la segmentation des entreprises ainsi que les réformes de modernisation de l'administration des douanes.

1.2.4. Au plan social, le Burkina Faso reste dans la catégorie des pays à faible développement humain. La dernière enquête sur la pauvreté au Burkina Faso, l'Enquête multisectorielle continue (EMC), a estimé le taux de pauvreté à 40,1 % en 2014 contre 46,7 % en 2009, soit une baisse de 6,6 points. Malgré ces progrès, la prévalence de la pauvreté en milieu rural (41%) est supérieure à la prévalence au niveau national et à celle dans le milieu urbain (14%).

1.3. Justification de l'intervention de la Banque

1.3.1. Déverrouiller l'accès au financement du secteur clé de l'économie du Burkina Faso (AT A3). La contribution du secteur agricole à la création de richesses nationales reste en deçà de ses potentialités. En effet, alors qu'elle emploie plus de 80% de la population active, elle ne contribue qu'à un peu plus de 30% au produit intérieur brut. Le secteur reste confronté à des contraintes qui entravent sa pleine contribution à l'économie nationale, notamment la production, les difficultés d'accès au financement ainsi que l'écoulement des produits agricoles sur les marchés. Certes, le financement de la filière cotonnière demeure une expérience réussie grâce notamment à la qualité de l'encadrement de la filière et au mécanisme de lissage mis en place (AT C4). Toutefois, de façon générale, l'accès au financement de l'agriculture demeure un vrai handicap aggravé par la privatisation de la BACB qui a créé un vide institutionnel dans le financement de l'agriculture. En effet, la part des concours qui lui est consacrée représente à peine 3,5% des financements bancaires et, ce, malgré l'existence de treize (13) banques et de quatre (4) établissements financiers. Les raisons du faible intérêt des banques pour le financement agricole sont multiples. Une des principales raisons invoquées est le risque élevé inhérent à ces financements mais, surtout la non-maîtrise de la chaîne des valeurs : les opérateurs du secteur n'étant pas, en grande majorité, en mesure d'offrir des garanties adéquates, ni d'avoir une maîtrise du stockage et du calendrier de la mise en marché de leur production.

1.3.2 Sécuriser l'environnement des risques afin d'assurer la viabilité de la BADF et promouvoir l'attractivité du financement agricole pour les banques commerciales. Les exploitations agricoles sont soumises à des aléas considérables (climat, débouchés, aléas sanitaires, invasions acridiennes, etc.) qui peuvent entraîner la perte totale de la production. Il convient de souligner que la non disponibilité d'assurances agricoles ne permet pas de lisser les revenus des agriculteurs et favoriser ainsi le remboursement de leurs dettes auprès des établissements financiers. Il en résulte la nécessité de mettre en place un système d'assurance. Par ailleurs, la faible diversification des mécanismes favorisant le financement de l'agriculture demeure un handicap. D'où l'importance de développer le warrantage. A cet effet, le Ministère en charge de l'agriculture a entrepris, en septembre 2017, l'élaboration d'une stratégie nationale pour orienter les interventions en matière de warrantage avec l'appui de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA). Il convient donc de passer de la stratégie à l'action. Enfin, il faut noter également le manque d'expertise au niveau des banques opérant au Burkina Faso

dans l'appui et le conseil au financement du secteur agricole. Pour l'aider à démarrer en évitant tous ces écueils, la BADF a décidé de recourir à l'assistance technique de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) du Sénégal, institution qui a plus de trente ans d'expérience dans le financement du développement agricole sénégalais.

1.3.3 Poursuivre et intensifier les actions de financement de PME/PMI agricoles et agroalimentaires initiées dans les sous-projets supportés à travers les lignes de crédits accordées par la Banque à CORIS Bank (Décembre 2016) et à Fidelis Finance (Juin 2014). Ces dernières portent un appui décisif à l'impulsion du financement agricole délaissé par les banques commerciales. Ces appuis seront poursuivis et amplifiés dans le cadre de la BADF dont les prévisions de crédits à moyen et long terme au secteur agricole devraient aller de 4,1 milliards de FCFA en 2019 à 14,54 milliards de FCFA en 2024, soit une croissance annuelle de 28%. Ensuite, cette opération devra permettre de réaliser trois des Top Cinq (« High 5 »)¹ identifiées par la haute direction à savoir : « Nourrir l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie des africains », à travers le financement de projets agro-industriels qui contribueront à favoriser la sécurité alimentaire et améliorer les conditions de vie en milieu rural.

1.3.4. Compléter et amplifier la forte implication de la Banque dans le secteur agricole burkinabè : le PACBA complète et amplifie l'impact des nombreux autres projets existants : Projet d'appui au Pôle de croissance de Bagré ; Projet de gestion participative des forêts ; Projet d'appui au développement d'anacardes dans le bassin de la Comoé pour la REDD-(PADA-REDD+) ; Préparation PPG PGFC/REDD++ FIP ; Programme de renforcement de la résilience- P2RS et le PPF Insertion Jeunes et Femmes Secteurs Agro-Sylvo-Pastoraux. Le PACBA est inscrit dans le programme de prêts du DSP 2017-2021 dont il constitue une opération phare du Pilier II.

1.3.5. Étendre les modèles de réussite existants en Afrique de l'ouest

1.3.5.1. La Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA) (AT C7), initialement créée sur un modèle de banque 100% agricole a su progressivement diversifier son portefeuille afin de renforcer sa viabilité. En fin 2017, elle avait 54% de son portefeuille sur les chaînes de valeur agricole, 46% hors secteur agricole. Elle en est à sa 38^{ème} année d'existence et est restée profitable sur les douze (12) dernières années. A l'origine, la BNDA était à 100% détenue par l'Etat. Après avoir démontré sa capacité à être viable, elle a attiré plusieurs actionnaires notamment l'Agence Française de Développement AFD (20% du capital), l'agence de financement du développement de l'Allemagne, DEG (21% du capital). La BADF sera construite sur ce modèle de banque semi agricole avec 40% de son exposition hors secteur agricole. Cela lui permettra de mobiliser des dépôts d'autres secteurs et d'atténuer les effets d'une éventuelle crise dans le secteur agricole. Par ailleurs, le retrait progressif de l'Etat du capital est envisagé pour laisser la place à des partenaires financiers ayant une expertise dans le financement de l'agriculture.

1.3.5.2. La Caisse Nationale du crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) (AT C7), tenant compte des leçons tirées au fil des années, a fini par trouver un modèle garantissant sa viabilité. L'intervention de la CNCAS est accompagnée d'un ensemble de dispositifs sécurisant l'écosystème du financement de l'agriculture au Sénégal notamment : (i) l'assurance agricole dont l'Etat sénégalais finance 50% des primes, lui permet d'accroître la résilience de ses emprunteurs limitant ainsi son taux de défaut (ii) la bonification des taux de crédit à l'agriculture par l'Etat afin de permettre à un nombre plus grand d'agriculteurs d'avoir accès au crédit, favorisant ainsi la diversification du portefeuille de la CNCAS, (iii) les garanties accordées par l'Etat dans le cadre de financement des projets agricoles d'envergure permette à la CNCAS d'avoir des marges suffisantes sous ses ratios prudentiels pour accroître ses volumes de financement. Avec le PACBA, la Banque entend appuyer la mise en place d'un écosystème sécurisé similaire à celui de la CNCAS au Sénégal dans l'objectif de renforcer la viabilité de la BADF. A cet effet un contrat d'assistance technique a été conclu entre la CNCAS et la BADF. La CNCAS accompagne la BADF dans le démarrage de son activité notamment sur les systèmes d'informations, les systèmes de risques et la stratégie commerciale.

¹ Les cinq priorités stratégiques (« High 5 ») identifiées par la haute direction sont : « Electrifier l'Afrique », « Nourrir l'Afrique », « Intégrer l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie des africains »,

1.3.6. Cas récents d'appuis de la Banque dans le financement de l'agriculture

1.3.6.1. En décembre 2016, le Conseil a approuvé un prêt de 67 Million d'UA, du FAD sur une durée 40 ans dont 10 ans de période de grâce, au gouvernement de Tanzanie pour être prêté à la Banque agricole de Tanzanie. La Tanzanie Agricultural Development Bank a été lancée officiellement et a démarré ses opérations en 2015. Elle est structurée pour accorder des financements à moyen et long terme, sous forme de prêts ainsi que des garanties et des instruments de partage de risques, en vue de combler les déficits de financement dans les chaînes de valeur agricoles en Tanzanie. L'appui à la Tanzanie Agricultural Development Bank n'a, à ce jour, pas encore été décaissé.

1.3.6.2. En décembre 2014, le Conseil a approuvé un plan financier total de 500 Millions de dollars EU au bénéfice de la République Fédérale du Nigeria dans le cadre de la mise en place de la Banque de Développement du Nigeria. Ce plan financier comportait : i) un prêt du fonds FAD de 50 million de dollars UE à 30 ans dont 5 ans de période de grâce, ii) un prêt du fonds FAD de 50 million de dollars EU à 30 ans dont 5 ans de période de grâce, ii) un prêt de 400 million de dollars EU d'une durée de 20 ans dont 5 ans de période de grâce, sur les ressources ordinaires de la Banque et iii) une participation direct en capital de Banque à hauteur de 50 Millions de dollars US au capital de la Development Bank of Nigeria Plc (DBN), avec obligation de rachat par la DBN au bout de 10 ans. Le rachat de la participation de la Banque par la DBN étant garanti par la République Fédérale du Nigeria. La Banque de développement du Nigeria n'a pas encore publié son premier résultat financier permettant de tirer les premières leçons quant à la viabilité financière.

1.4. Coordination de l'aide

1.4.1. La Banque joue un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide des PTF. Après avoir présidé la troïka des PTF de 2013 à 2014, elle a assuré, de 2014 à 2015, le rôle de chef de file du Cadre Sectoriel de dialogue pour les infrastructures, de juin 2015 à octobre 2016, celui du secteur de l'eau et de l'assainissement et enfin, de 2014 à 2016 la Banque a été le coordinateur des PTF intervenant dans le domaine de jeunes et de la formation professionnelle.

1.4.2. En termes de volume d'intervention globale, la Banque est le troisième PTF en matière d'aide au développement après l'Union Européenne et la Banque mondiale. La Banque est également le premier partenaire du Burkina Faso dans le domaine des infrastructures (*Annexe 3 et ATA6*).

1.4.3. S'agissant du secteur financier, la Banque est le premier PTF du Burkina Faso avec notamment les différentes lignes de crédit accordées aux banques du pays. Quant au secteur agricole, elle se situe dans la moyenne des PTF (ceux entre 10% et 50% des financements du secteur). L'effet de levier du PACBA sur l'ensemble du secteur agricole contribuera à une meilleure complémentarité avec les actions des autres PTF dans le secteur.

1.4.4. Déjà, concernant le warrantage, la KFW entend travailler aussi avec le Gouvernement pour une bonne mise en œuvre de ce mécanisme ; créant ainsi une bonne complémentarité avec l'appui apporté par le PACBA dans ce domaine.

1.4.5. D'autres PTF interviennent, à différents niveaux, dans les domaines d'activité du projet (*ATA5*).

1.4.5.1. L'USAID, en partenariat avec la banque Coris Bank International, a tenu les 3 et 4 décembre 2016 un séminaire de formation sur « Le financement des chaînes de valeurs agricoles ». Pour palier un tant soit peu à ce déficit de financement du secteur, le Trade Hub, un programme de l'USAID après analyse du taux de financement accordé en Afrique de l'Ouest par la plupart des banques aux acteurs du secteur agroalimentaires et agroindustriel a pris l'initiative de lancer en 2015 un processus visant à élargir son réseau d'institutions bancaires pour faciliter l'accès au crédit des petits transformateurs et exportateurs. L'USAID a souligné l'importance du projet Trade Hub et pour les Etats Unis qui veut apporter son expérience en matière de garantie de crédit pour le financement agricole.

1.4.5.2. Le Canada via « Développement International Desjardins (DID) » a initié le Projet de professionnalisation des méthodologies de crédit agricole (PMCA). Plusieurs réseaux d'IMF, accompagnés par DID, interviennent en zones rurales et sont amenés à desservir ce marché relativement complexe. Le projet de professionnalisation des méthodologies de crédit agricole (PMCA) de DID vise essentiellement à accompagner un certain nombre de ces IMF avec pour objectifs de : (i) favoriser

l'accès du crédit pour les petits agriculteurs ; (ii) atténuer les risques de crédit associés au secteur ; et (iii) accroître la rentabilité des IMF qui opèrent en zones rurales.

1.4.5.3. D'autres PTF notamment Proparco et la BID sont intervenus également à travers des lignes de crédit respectivement à la Société Générale Burkina Faso et à Coris Bank International pour appuyer le développement du secteur privé et notamment les PME/PMI et promouvoir la finance islamique

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Objectifs et Composantes du projet

2.1.1 Le but du projet est de contribuer à l'augmentation du taux de croissance du secteur agricole et à l'amélioration de sa productivité en vue d'une réduction de la pauvreté et de renforcer la résilience du milieu rural burkinabè. Le projet a pour objectifs spécifiques : (i) d'améliorer l'accès au financement agricole ; (ii) d'aider à la transformation économique du pays via l'émergence d'une chaîne de valeurs agro-industrielles, pourvoyeuse d'emplois locaux ; et (iii) d'aider à améliorer l'attractivité du secteur agricole pour le financement bancaire en impulsant la mise en place d'un écosystème atténuant les risques du secteur agricole notamment l'assurance agricole et le warrantage.

2.1.2 Le projet s'articule autour de deux composantes : (i) appui à l'amélioration de l'accès au financement agricole par la prise de participation de l'Etat au capital de la Banque Agricole du Faso (BADF) nouvellement créée ; et (ii) appui à la sécurisation de l'écosystème du financement agricole par la mise en place d'un système d'assurance agricole et d'un mécanisme de warrantage.

2.1.3 Composante 1 : Appui à l'amélioration de l'accès au financement agricole

2.1.3.1 A travers cette composante, il s'agit de permettre à l'Etat, au regard des attentes fortes des populations notamment du monde agricole ainsi que des importants besoins de financement de l'agriculture et de sa transformation, d'assurer son rôle d'impulsion par une prise de participation au capital de la BADF. Inscrite comme une priorité de la Stratégie de la Banque 2017-2021 pour le Burkina Faso, la création de cette banque devrait permettre de répondre à la rareté des financements bancaires dédiés au monde agricole et jeter les bases pour la mise en œuvre effective des chaînes de valeur agricole. Ainsi, la Banque va apporter un appui financier à l'Etat, d'un montant de cinq (5) milliards FCFA, pour sa prise de participation dans le capital de la BADF. Il convient de noter que la BADF a été agréée par le Ministre en charge des Finances par arrêté N°183/MINEFID/DGTCP/DAMOF du 16 avril 2018 après avis conforme favorable de la commission bancaire de l'UMOA du 14 mars 2018 et s'emploie actuellement à mettre en œuvre les diligences requises pour son opérationnalisation. L'appui de la Banque à travers cette composante se fera par la méthode du remboursement (voir paragraphe 4.1.4.1).

2.1.3.2. L'analyse du secteur financier (**AT A2**) montre la forte expansion du système bancaire au Burkina Faso, l'encours de banques s'étant accru de 20% en 2017 et de plus de 6% par an en moyenne au cours de la période 2012-2017. L'étude de faisabilité du projet de Banque Agricole du Faso², fait ressortir que, bien qu'il s'agisse d'un secteur concurrentiel, **les perspectives de développement du marché des crédits confirment l'existence d'un créneau pour la création d'une nouvelle banque dédiée au financement agricole**. En effet, depuis le rachat-absorption par ECOBANK de la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB)³ en 2008, il n'existe plus d'établissement de crédit spécialisé dans le financement agricole au Burkina Faso. Ceci explique la portion congrue du financement bancaire au secteur primaire dont l'importance n'est plus à souligner. Néanmoins, dans un souci de prudence, la BADF n'envisage de capturer au démarrage que 1% des dépôts et des crédits et d'accroître progressivement sa part de marché pour atteindre 3% la cinquième année. La BADF accordera 60% de ses concours au secteur agricole (y compris les agro-industries), les 40% restant étant destinés aux secteurs commerce et industrie. Ainsi, la création de la BADF permettra de porter la part du financement agricole de 3,5% de l'encours de banques en 2017 à 5% en 2020 et 7% en 2022 (soit 685 Millions d'Euros). La création de la BADF

² Commanditée par les promoteurs de la BADF et réalisée par le Cabinet ACS

³ La Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), créée par l'Etat en 1979, s'est transformée en 2002 pour devenir la BACB qui opérait comme banque commerciale et n'octroyait pas de crédits à moyen terme. Sa cession à ECOBANK faisant partie des actions dans le cadre du programme avec le FMI.

permettra la création de 114 nouveaux emplois directs⁴ en 2023 et plus 3000 emplois indirects⁵ à travers les recrutements dans les entreprises agricoles financées. Pour contribuer à la prise en compte des questions du genre dans le financement agricole, la BADF compte réserver au moins 20% de son financement agricole aux femmes agriculteurs et l'accroître de 15% par an. Le projet permettra de contribuer à l'amélioration du taux de bancarisation du pays qui devrait passer de 26% en 2016 à 40% en 2020⁶.

2.1.3.3. L'agrément bancaire obtenue, la BADF s'emploie à lancer son opérationnalisation, (i) **un siège** a été identifié et les travaux d'aménagement sont en cours. Les villes retenues pour les deux premières agences en dehors de Ouagadougou sont Dédougou et Bobo, (ii) **la solution bancaire SOPRA Amplitude** a été retenue pour les systèmes d'information de la BADF, au terme d'un processus d'appel d'offre, (iii) **les connexions aux plateformes de paiement GIM UEMOA, STAR-UEMOA et SWIFT** sont en cours, (iv) le **recrutement du personnel** qui a commencé par le personnel informatique se poursuivra avec le recrutement de commerciaux et agents chargés de crédit pour le sièges et les agences de Dédougou et Bobo (5) **la communication** s'organise avec la mise en place d'un site internet, la recherche d'un logo et le recrutement d'une agence de communication pour définir la stratégie de communication

2.1.3.4. **Analyse détaillée de la Banque Agricole du Faso (BADF) (AT C3)**

2.1.3.4.1 **Objectifs**

2.1.3.4.1.1. L'objet social de la banque sera de fournir à sa clientèle cible des campagnes et des villes une large gamme de services financiers (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent, etc.) adaptés à ses besoins. Cette clientèle cible comprendra les acteurs du monde rural (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans, fournisseurs d'intrants et d'équipements agricoles, commerçants de produits agricoles, transformateurs, transporteurs, etc.) et ceux des autres secteurs de l'économie nationale.

2.1.3.4.1.2. Les objectifs spécifiques sont les suivants : (i) favoriser d'une part, le développement du secteur agricole et, d'autre part, offrir, à travers tout le Burkina, une gamme de services financiers de proximité aux populations des campagnes et des villes ; (ii) contribuer à la création de valeur ajoutée au niveau du secteur agricole à travers le financement des chaînes de valeur ; (iii) favoriser l'investissement local, le développement et la création de richesses au sein de la population ; (iv) accroître le taux de bancarisation au Burkina, à travers une couverture géographique progressive du territoire national, avec l'ouverture d'agences, dans les chef-lieux des communes, aussi bien urbaines que rurales qui ont d'énormes potentialités ; et (v) devenir une référence sur le marché bancaire du Burkina et de l'UEMOA dans le financement du monde rural.

2.1.3.4.2. **Promoteurs, actionnaires et dirigeant**

2.1.3.4.2.1. **Actionnariat.** La forte présence de l'Etat au capital est la conséquence : (i) du fort engagement de l'Etat dans la mise en place de la BADF (ii) des premières observations de la banque centrale quant à la solidité financière des actionnaires de référence, notamment les organisations et associations paysannes dont la structure financière a été jugé faible par la banque centrale. Pour ne pas retarder la création de la BADF, les parts de ces actionnaires ont été prises en portage par le FBDES en attendant l'assainissement de leur situation conformément à la réglementation bancaire. Toutefois, en raison de l'importance des organisations paysannes dans le business model de la BADF, celles-ci ont été retenues au sein de son Conseil d'administration.

⁴ Source : étude de faisabilité de la BADF

⁵ Sur la base des crédits à long et moyen terme en 2023 entraînant 120 milliards de FCFA d'investissement, en supposant le coût moyen de création d'un emploi à 40 millions de FCFA

⁶ Source ; BCEAO

Structure du capital social de la BADF

Actionnaires	Part dans le Capital
Participations publiques	87,56%
Etat burkinabè (à travers le FBDES)	63,04%
Sociétés d'Etat	24,52%
Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO)	14,01%
Loterie Nationale du BURKINA (LONAB)	10,51%
Organisations paysannes	0,66%
Sociétés privées	6,71%
WATAM SA	4,90%
CORIS Bank International (CBI)	0,70%
Autres	1,11%
Personnes physiques	5,07%
Total	100%

2.1.3.4.2.2. **L'équipe dirigeante.** L'équipe dirigeante sera en majorité constituée de membres du comité technique chargé du pilotage de la mise en place de la BADF. Ce comité a déjà notamment dirigé l'étude de marché menée par le cabinet ACS et le montage du dossier d'obtention de la licence bancaire. Ce comité dirigé par le directeur de cabinet du Premier ministre et actuel Président du Conseil d'administration de la BADF, précédemment haut cadre à la BCEAO, est constitué à majorité d'anciens cadres dirigeants de la BACB et de représentants du monde agricole à travers les organisations paysannes. Le Directeur Général est le dernier Directeur Général de la BACB⁷ qu'il a dirigée pendant plus de 6 ans. Il a notamment piloté le processus de fusion et d'intégration de la BACB au sein d'Ecobank. Il a une expérience bancaire de plus de trente ans. Avant d'accéder à la Direction Générale de la BACB, il a occupé plusieurs postes de direction clés, notamment la direction du crédit et des engagements, la direction administrative et financière puis la direction générale adjointe. Sa longue expérience dans le secteur bancaire notamment dans le financement de l'agriculture sera essentielle pour permettre à la BADF de gérer les difficultés inhérentes à une banque en création.

2.1.3.4.3 **Gouvernance.** La gouvernance de la BADF est assurée par le conseil d'administration qui a pour rôle de fixer les orientations stratégiques et veiller à leur mise en application. Il est composé de 10 membres dont 4 représentants de l'Etat, 5 en y incluant le représentant de la CARFO. Les 5 autres membres sont les 2 représentants des unions paysannes (UNPCB et UNPSB) le représentant des petits porteurs, le représentant de WATAM et le représentant du monde rural. Il est à noter que trois des quatre représentants de l'Etat ne possèdent aucun droit de vote notamment le Président du Conseil d'administration. Toutefois, l'Etat et ses démembrements gardent le pouvoir de décision avec la majorité absolue des droits de vote. Le monde paysan et rural est présent en tant qu'observateur ne détenant aucun droit de vote. Le Conseil d'administration ne comporte, pour le moment, aucun expert indépendant du secteur bancaire même si la cooptation d'administrateurs indépendants est envisagée. De même, la diversification de l'actionnariat avec notamment l'arrivée envisagée d'un partenaire, à la fois technique et financier, de référence pourrait aider à y palier. Le Conseil d'administration est doté de trois comités permanents. Le comité d'audit est composé d'au moins 3 administrateurs et est en charge de la stratégie de veille et de contrôle. Le comité de crédit est constitué d'au moins 5 administrateurs et a pouvoir de décision pour tout engagement excédant 50 Millions de FCFA. Le comité de sélection et de rémunération est constitué de 3 administrateurs qui guident la politique de rémunération et de sélection de la BADF.

2.1.3.4.4 **Stratégie.** Le modèle de la BADF consiste à mobiliser des ressources financières puis les orienter majoritairement vers le financement des chaînes de valeur agricole au Burkina Faso ; l'objectif final étant de favoriser le développement du secteur agricole mais aussi d'aboutir à une croissance plus inclusive en déverrouillant l'accès aux services financiers et au financement pour les populations des zones rurales, la majorité de la population du Faso. Afin de mettre en œuvre pleinement cette stratégie, la BADF prévoit mobiliser diverses sources de financement : (i) les Institutions de Financement Développement (IFD) sur lesquelles la BADF compte s'appuyer pour lever des ressources longues à taux concessionnel pour les besoins de son activité. Ces ressources n'ayant pas été prises en compte dans le business plan de base, laissent une marge de manœuvre à la BADF quant à ses ressources ; (ii) l'épargne des clients, développée et captée pour des besoins de transformation, elle représente 100% des ressources de la BADF, hors fonds propres, sur toute la période de projection.

⁷ Banque Agricole et Commerciale du Burkina

2.1.3.4.5 Analyse financière

Capital: le niveau de capitalisation de 14,277 Milliards de FCFA à l'ouverture est adéquat. Celui-ci se traduit par un ratio de couverture des risques de 48% la première année puis de 31% la deuxième année et en moyenne de 20% les trois années suivantes. Le niveau de capitalisation de la BADF est largement supérieur à celui requis par la banque centrale (8%). Il est aussi supérieur à la moyenne nationale (9.3% en 2016) et à la moyenne de la zone UEMOA (11.3% en 2016). Enfin, il est supérieur à celui de la CNCAS dont la moyenne sur les trois dernières années était de 16%.

Actifs: La BADF prévoit atteindre un portefeuille de crédit de 26 Milliards en fin de 1ère année soit 1% du volume total de crédit au plan national. Pour les quatre années suivantes, elle prévoit afficher une croissance annuelle moyenne de 40% se traduisant par un gain de 0.5 pts de part de marché pour atteindre 3% du marché du crédit à la fin de l'année 5. Un tel volume de crédit représente en moyenne 40% des besoins estimés du financement de l'agriculture au Burkina. L'estimation du gain de part de marché paraît prudente, compte tenu de la part limitée du secteur agricole dans le financement de la banque existante et aussi de la forte implication du monde paysan quant à la naissance de la BADF. La BADF prévoit maintenir un portefeuille de qualité avec seulement 1% de créances en souffrances en fin de première année puis une progression de 1 pt par an avant de se stabiliser à 4% sur les années quatre et cinq (contre une moyenne nationale à 8.8% en 2016). A long terme, Il sera indispensable de sécuriser l'environnement de la BADF pour lui permettre de maintenir un tel taux.

Profitabilité: la BADF prévoit afficher un Produit Net Bancaire (PNB) de 1.4 Milliard de FCFA la première année puis un taux de croissance annuel moyen de 60% pour atteindre 8.3 Milliards de FCFA à horizon 2022. Le coefficient d'exploitation devrait s'améliorer de façon continue, passant de 112% la première année à 39% en 2022 reflétant un taux de créances en souffrance bas avec des charges de provisionnement restant maîtrisées à 16% du PNB sur la période. En conséquence, après une première année déficitaire à 419 Millions de Fcfa, la BADF devrait devenir profitable dès la deuxième année avec un résultat net à 564 Millions de FCFA. Le résultat net devrait, par la suite, progresser de façon continue pour atteindre 3.1 Milliards de FCFA en 2022.

Liquidité: la liquidité de la BADF apparaît confortable sur toute la durée de projection. Le ratio de liquidité court terme⁸ ressort en moyenne à 150% contre 100% exigé par la banque centrale, reflétant la prépondérance de l'épargne sur les ressources à vue. Sur la période de projection, les dépôts à terme et autres épargnes représentent 54% des dépôts (46% pour les ressources à vue). Le ratio structurel de liquidité à long⁹ terme est confortable sur les deux premières années, respectivement 180% et 132%, contre 100% exigé. Il se réduit progressivement pour atteindre 106% en 2022, reflétant des dépôts et une épargne majoritairement à moins d'un an.

2.1.3.4.6. Supervision. La BADF, comme toutes les banques de l'UMOA, sera soumise à la supervision et au contrôle de la Commission Bancaire. Dans ce cadre, elle est tenue de respecter aussi bien la réglementation prudentielle que celle en matière de gouvernance ainsi que tous les autres volets du champ de couverture de la réglementation bancaire de l'UMOA. A toutes fins utiles, il convient de souligner que cette réglementation s'aligne sur les normes et standards internationaux de Bâle avec actuellement une phase de transition de Bâle 2 à Bâle 3.

2.1.3.5 Résultats attendus de cette composante : ils se traduisent notamment dans : (i) une augmentation de la part du crédit bancaire au secteur agricole de 3,5% en 2017 à 5% en 2020, et (ii) une augmentation du taux de transformation des produits agricoles de 16% en 2016 à 25% en 2020.

2.1.4 Composante 2 : Appui à la sécurisation de l'écosystème du financement agricole (AT CI)

2.1.4.1 Contexte.

2.1.4.1.1. Dans le cadre de la mise en place de la BADF, les autorités Burkinabè ont entrepris de mettre en place et rendre opérationnel un dispositif de sécurisation de l'environnement du financement agricole. L'objectif est de

⁸ Rapport des encours d'actifs liquides de haute qualité (cash et quasi cash) aux sorties nettes de trésorerie attendues sur les 30 jours suivants. Issue de Bale III et en application dans la zone UEMOA à partir du 1er Janvier 2018.

⁹ Le rapport des financements stables disponibles (Fonds propres, emprunts à long terme) aux financements stables exigibles

permettre à la nouvelle banque d'évoluer dans un environnement sécurisé lui permettant d'amortir les éventuels chocs liés aux aléas climatiques et à la variation des prix des produits et/ou intrants agricoles. Par ailleurs, compte tenu du niveau élevé du besoin de financement des chaînes de valeur agricole, tel qu'exprimé dans le PNDES 2016-2020, l'Etat du Faso espère, via ces mécanismes, stimuler l'attractivité du secteur agricole vis-à-vis des banques commerciales privées.

2.1.4.1.2. Dans ce contexte, le PACBA appuiera, à hauteur de 888 750 000 FCFA, l'opérationnalisation du: (i) **mécanisme d'assurance agricole** en cours de conception entre la Société Nationale d'Assurance et de Réassurance du Faso (SONAR) et son partenaire technique, la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA) et, (ii) **dispositif de warrantage et de tierce détention** pour assurer un niveau de prix décent aux agriculteurs, même en période de baisse des cours.

2.1.4.1.3 Un dispositif complémentaire de sécurisation de l'environnement agricole est en cours d'étude et fera l'objet de financement par l'Etat ou d'autres bailleurs. Il s'agit du Fonds de sécurisation du crédit agricole notamment le fonds de calamités naturelles et le fonds de bonification des taux d'intérêt.

2.1.4.2 Nécessité d'un mécanisme d'assurance agricole

2.1.4.2.1. Un écosystème sécurisé est indispensable pour assurer la viabilité des banques agricoles. Un mécanisme d'assurance garantissant des revenus aux paysans, en cas de baisse de prix et/ou de mauvaise récolte, s'avère crucial pour assurer un revenu minimum aux agriculteurs et leur permettre de faire face à leurs échéances et ainsi pouvoir réemprunter pour préparer la nouvelle campagne. Par ailleurs, un environnement sécurisé permettra à la BADF de se diversifier vers plusieurs cultures évitant ainsi les effets de concentration. Au Burkina Faso, les exemples des anciennes banques CNCA-B et BACB l'illustrent bien. Un tel système est indispensable pour aider la BADF à maintenir un portefeuille de qualité. Dans le business plan de base, la BADF prévoit maintenir un portefeuille avec seulement 1% de créances en souffrance en fin de première année puis une progression de 1 pt par an avant de se stabiliser à 4% sur les années quatre et cinq. Cet objectif de qualité de portefeuille de la BADF est à mettre relief comparé au taux moyen national de créances en souffrance de 8.8% sur les trois dernières années et au taux moyen de la zone UEMOA à 14.4%. Un système d'assurance agricole capable de renforcer la résilience des emprunteurs est donc indispensable pour permettre à la BADF d'atteindre ses objectifs de qualité de portefeuille

2.1.4.2.2. La CNCA-B Caisse nationale de crédit agricole du Burkina Faso a connu des difficultés en 2002. Ces difficultés s'expliquent essentiellement par la baisse des cours mondiaux, en dessous des prix à la production. Les revenus des paysans ne permettant pas de faire face à leurs charges de crédit, la CNCA a accusé directement le choc compte tenu de l'absence de filet de sécurité. Cette crise s'est exacerbée compte tenu de la faible organisation des filières. Ainsi, pour diversifier les activités et limiter les risques, la CNCA – B a changé de dénomination pour devenir la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB).

2.1.4.2.3. Ayant tiré les leçons de la CNCA-B, la BACB a centré son exposition sur les filières organisées pour faciliter la collecte du crédit et limiter les impayés. La filière coton, mieux structurée, a le plus bénéficié des financements de la BACB. En 2007, la hausse des prix des intrants conjugués à une mauvaise pluviométrie a affecté les volumes de récolte de coton. La BACB qui s'était concentrée sur la filière coton a donc connu des difficultés qui ont conduit à son rachat par le groupe Ecobank en 2008 bien qu'étant bénéficiaire.

2.1.4.2.4. Par ailleurs, il est nécessaire de disposer d'un environnement sécurisé pour éviter que la Banque agricole ne soit « forcée » de s'éloigner de son rôle premier et de son cœur de métier. Mieux, en sécurisant l'environnement du financement agricole, le secteur pourra attirer les banques commerciales à la recherche d'une meilleure diversification. La nécessité d'un tel environnement est démontrée par le succès de la BNDA du Mali et de la CNCAS du Sénégal (*AT C7*).

2.1.4.2.5. Enfin, il est impératif d'alléger la charge en capital de la nouvelle banque agricole pour lui permettre de déployer efficacement ses ressources. La licence octroyée à la nouvelle banque est une licence de banque généraliste ne tenant pas compte du caractère particulier du secteur agricole. Les emprunteurs du secteur ont des revenus difficilement prévisibles, volatiles et très souvent saisonniers. Cela implique un niveau de risque supérieur se traduisant par une charge en capital beaucoup plus importante pour les banques agricoles. La mise en place d'un fonds d'assurance est cruciale pour permettre d'amoindrir la charge en capital de la nouvelle banque agricole

afin de lui permettre de déployer au mieux ses ressources et rester compétitive face aux banques commerciales. Sans un tel mécanisme, la banque agricole sera freinée dans sa capacité à prêter et se limitera le plus souvent à des prêts à court termes avec une exigence de collatéraux difficilement mobilisables par les clients du secteur agricole.

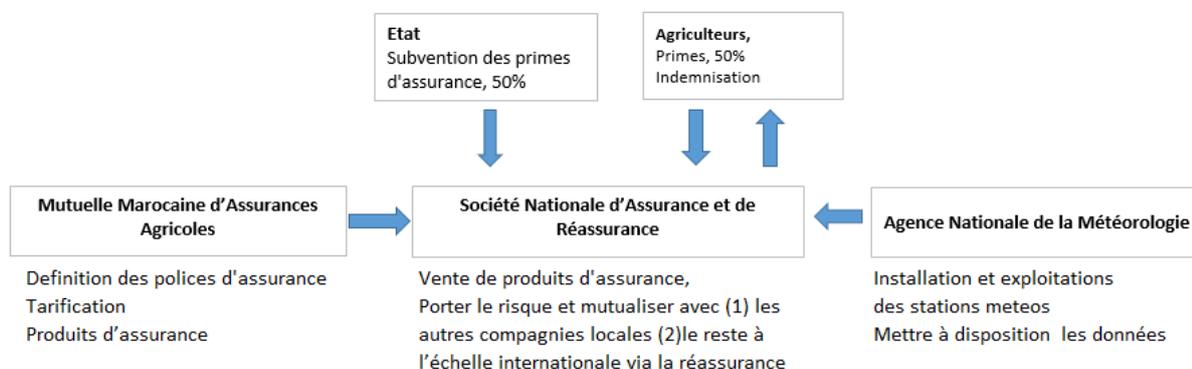
2.1.4.3 L'assurance Agricole (AT CI / CI.1)

2.1.4.3.1 Descriptif : Le mécanisme d'assurance agricole sera initié via une phase pilote pour une période de trois ans dans trois régions couvrant 35% de la population agricole du Burkina Faso (Boucle du Mouhoun, le Centre-Ouest et l'Est). Cette phase pilote concernera trois spéculations dont la production représente environ 86% de la consommation alimentaire annuelle du Faso (le sorgho blanc et rouge, le riz et le maïs). En termes de volume de production, la phase pilote concernera, 1 639 800 tonnes, soit 36% des volumes de production nationaux annuels. Le mécanisme sera doté de deux paramètres spécifiques permettant de déclencher les indemnités, le rendement couplé aux données climatiques (relevés météorologiques locaux). Cela permet d'accroître la fiabilité du dispositif. Déclencher des indemnités reflétant au plus près la réalité des sinistres est vital pour assurer la crédibilité du dispositif. Aucun mécanisme couplant données météorologiques et rendements n'est en place à ce jour au Burkina Faso. Planet Guarantee, en collaboration avec Alliance, a lancé depuis 2011 deux produits d'assurance : (i) l'un pour le maïs basé uniquement sur la pluviométrie et (ii) l'autre pour le coton, basé uniquement sur le rendement. Contrairement au dispositif de Planet Guarantee, le mécanisme prévu dans ce projet s'appuiera sur des données météorologiques relevées localement (via les mini stations météo) par l'Agence Nationale de la Météorologie (ANM). L'installation de mini stations météorologiques en nombre suffisant sur les zones concernées par la phase pilote permettra d'accroître la fiabilité des données relevées. Ce mécanisme permet de palier aux éventuels erreurs des stations météorologiques actuelles et de prendre en compte tout type de calamités affectant les productions agricoles, notamment les insectes.

2.1.4.3.2 Modalités d'Exécution, Acteurs. Ce volet du projet est porté par le ministère en charge de l'agriculture. Les principaux acteurs et leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre du projet comprennent le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH), la Mutuelle Marocaine d'assurances agricoles (MAMDA), la Société nationale d'assurance et de réassurance (SONAR-IARD) et l'Agence nationale de la Météorologie (ANM). Les actions soutenues dans le projet sont les suivantes : (i) Définition des indices et produits assuranciers et élaboration des polices d'assurance, et (ii) Acquisition et implémentation des stations météo automatiques répondant aux normes de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM).

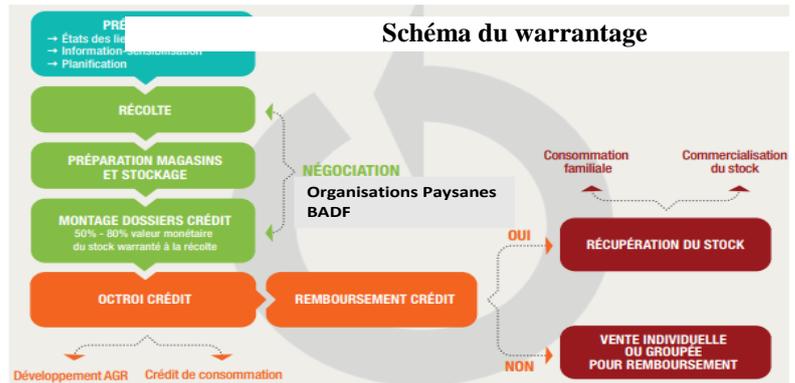
2.1.4.3.3 Etat d'avancement : A ce jour, un comité technique interministériel a été mis en place (fin 2017) pour la définition des indices et des produits d'assurance, et l'élaboration des polices d'assurance. Ce comité technique travaille depuis lors avec le partenaire technique notamment MAMDA, l'Agence Nationale de la Météorologie et la Société nationale d'assurance et de réassurance (SONAR). L'appui de la BAD attendu à ce niveau porte sur le financement des travaux de du Comité technique mis en place à cet effet. Il s'agit notamment du financement de la suite des travaux des différents ateliers déjà entamés par le Comité depuis sa mise en place en fin 2017.

Schéma de l'assurance Agricole



2.1.4.4. Dispositif de warrantage et de la tierce détention (AT CI / CI.2)

2.1.4.4.1 **Descriptif** : Le warrantage (ou crédit stockage) est un prêt octroyé à un producteur/agriculteur et garanti par la récolte de sa production. L'objet principal est de permettre à l'agriculteur/producteur de vendre sa récolte lorsque les conditions de prix sont les plus favorables. Trois acteurs interviennent dans ce mécanisme, (1) le **tiers détenteur** qui propose des services d'entreposage, il réceptionne, entrepose et gère la conservation de la production agricole, objet du warrantage, durant toute la durée de la transaction, (2) en échange de sa production, **l'agriculteur** reçoit du tiers détenteur un certificat qui matérialise l'entreposage de sa production, (3) la banque, en échange du certificat détenu par l'agriculteur, met à la disposition de ce dernier un prêt d'un montant équivalent à la valeur de la production entreposée par l'agriculteur. L'opération se déboucle quand l'agriculteur choisit de vendre sa production et rembourse la banque des sommes empruntées.



2.1.4.4.2 **Objectif** Créer les conditions favorables au bon développement des activités de warrantage communautaire et de tierce détention. Ce mécanisme permet aux agriculteurs d'accéder aux prêts bancaires sur la base de la valeur de leur récolte.

2.1.4.4.3. **Modalité d'exécution, acteurs** Le projet sera exécuté à travers le ministère en charge de l'agriculture, l'équipe d'exécution restant à mettre en place. L'exécution se fera avec l'aide de la coopération allemande à travers la KFW qui a manifesté un intérêt à accompagner techniquement l'Etat Burkinabè notamment dans le volet crédit-stockage professionnel. Les actions prévues dans le projet au titre du warrantage sont les suivantes :

- identifier, élaborer et faire valider les projets de textes réglementaires ;
- soumettre les projets de textes pour adoption ;
- vulgariser les textes réglementaires adoptés ;
- créer un réseautage de l'ensemble des infrastructures de stockage de warrantage existantes ;
- vulgariser les normes d'entreposage et les normes des produits agricoles ;
- renforcer les capacités des dispositifs d'inspection et de contrôle des entrepôts ;
- mettre en place de coopératives de warrantage.

2.1.5. Coût du projet

Le tableau suivant donne une estimation des coûts des différentes composantes de l'opération. La composante 1 ne comprend qu'une opération, à savoir ; le financement de la participation de l'Etat au capital social de la BADF, soit un montant total de cinq (5) milliards de FCFA (ou 6 367 642,19 UC). La composante 2 comprend deux sous-composantes : **sous-composante 2.1** « Mise en place d'un mécanisme d'assurance agricole » ; **sous-composante 2.2** : « Appui au développement des activités du warrantage ».

Tableau 0-1 : Composantes et coûts estimatifs du projet en Millier d'UC

Sous-composantes	Description des composantes
Composante 1 : Appui à l'amélioration de l'accès au financement agricole	
6.368 mille UC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement du capital social
Composante 2 Appui à la sécurisation de l'écosystème du financement Agricole	
<i>Mise en place d'un mécanisme d'assurance agricole 846 Mille UC</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition et implantation des stations météo¹⁰ automatiques ▪ Définition des indices et des produits assuranciers, élaboration des polices d'assurance
<i>Développement des activités de warrantage communautaire et de tierce détention 380 Mille UC</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier, élaborer et faire valider les projets de textes réglementaires ; ▪ Soumettre les projets de textes pour adoption ; ▪ Vulgariser les textes réglementaires adoptés ; ▪ Créer un réseautage de l'ensemble des infrastructures de stockage de warrantage existantes ; ▪ Vulgariser les normes d'entreposage et les normes des produits agricoles ; ▪ Renforcer les capacités des dispositifs d'inspection et de contrôle des entrepôts ; ▪ Mettre en place de coopératives de warrantage.
Audit du Projet 32 Mille UC	
COUT TOTAL	7.626 Mille UC

2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

2.2.1 Au cours du dialogue avec les différentes parties prenantes (Gouvernement, BADF, Organisations paysannes, etc...), plusieurs options se sont présentées quant aux actions à appuyer pour améliorer l'environnement du financement agricole au regard des multiples contraintes et défis. S'agissant des modalités d'exécution du projet, autant l'architecture institutionnelle ne posait pas de problème, celle-ci étant fixée par un décret pour les projets du Burkina Faso, autant la création et la prise en charge d'une cellule d'exécution donnaient lieu à plusieurs possibilités. Les arbitrages effectués se sont basés sur la nécessité de centrer le projet dans ses ambitions au regard de l'enveloppe financière et des synergies avec d'autres projets de la Banque dans le secteur ainsi que les interventions des autres PTF.

Tableau 2.2.1 : Solutions de substitution envisagées et causes du rejet

Création d'une cellule d'exécution du projet	Créer une cellule d'exécution de projet composée d'experts recrutés pour la mise en œuvre du projet et complètement dédiés à cette tâche	Le décret fixant l'architecture institutionnelle des projets au Burkina définit de facto une tutelle financière et une tutelle technique et, dans le cas du PACBA, il s'agit respectivement du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MEFD) et du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydrauliques (MAAH). Ce dernier dispose de moyens techniques et humains qualifiés pour mener à bien les actions sur l'assurance agricole et le warrantage. Par ailleurs, tout appui additionnel dans ce cadre s'inscrirait dans la contribution au niveau de la contrepartie nationale
--	--	---

¹⁰ Mesure des Températures, de l'humidité de l'air, de la pluviométrie et de la vitesse du vent

Prendre en considération tous les volets requis pour améliorer l'environnement du financement agricole	Le Gouvernement prévoit à ce titre plusieurs actions notamment l'assurance agricole, le warrantage, la création d'un Fonds de bonification et celle d'un Fonds de sécurisation agricole	La création d'un Fonds de bonification et celle d'un Fonds de sécurisation agricole, malgré leur pertinence, n'ont pas été retenues au regard notamment du faible degré de maturité dans la réflexion sur ces outils et de leur complexité ainsi que l'importance de leurs coûts financiers. Parallèlement, en termes de pertinence, d'urgence, de maturité et de coût, les outils relatifs à l'assurance agricole et ceux du warrantage sont plus appropriés pour un soutien à travers le PACBA
--	---	--

2.3. Type de projet

2.3.1 Le PACBA est un projet d'appui institutionnel financé sur les ressources FAD par un prêt destiné à (i) payer la participation de l'Etat, pour un montant de 5 milliards FCFA au capital de la nouvelle BADF et (ii) financer à hauteur de 888 750 000 FCFA, la mise en place d'une assurance agricole et du warrantage pour améliorer l'environnement du financement agricole en diminuant les risques de crédit inhérents à ce secteur dans un pays tel que le Burkina Faso.

2.4. Coût du projet et dispositifs de financement

2.4.1 Le coût total du projet, hors taxes et hors droits de douane, est estimé à 7,626 millions d'UC (soit environ 5,988 milliards de FCFA), dont 100% en monnaie locale. Ces coûts ne prennent pas en compte d'éventuels imprévus physiques et ou hausse des prix, devant être assumés par le gouvernement Burkinabè. La participation du FAD au financement du projet est de 7,5 millions d'UC et couvre le financement de la participation de l'Etat au capital de la BADF (6,368 millions d'UC) et les coûts de la mise en place d'un mécanisme d'assurance agricole et de warrantage (1,131 millions d'UC). Les tableaux ci-après donnent plus de détails sur le coût global du projet par composante, catégories de dépenses et sources de financement. Le tableau des coûts détaillés est présenté en annexe technique.

Tableau 2.4-1 : Coût estimatif du projet par composantes

Composantes/Sous-composantes	Coûts en milliards FCFA			Coûts en millions d'UC			% Dev
	Devise	M. Loc	Total	Devise	M. Loc	Total	
1. Appui à l'amélioration de l'accès au financement agricole		5,000	5,000		6,368	6,368	83,5%
2. Appui à la sécurisation de l'écosystème du financement Agricole		0,963	0,963		1,226	1,226	16,1%
3. Audit du Projet		0,025	0,025		0,032	0,032	0,4%
TOTAL COUT DE BASE		5,988	5,988		7,626	7,626	100%
Provision pour hausse de prix (2%)							
Provision pour imprévus physiques (3%)							
COUT TOTAL DU PROJET		5,988	5,988		7,626	7,626	100%

Tableau 2.4-2 : Coût estimatif du projet par source de financement (en milliers d'UC)

Source de financement	Coût en devise	Coût en monnaie locale CFA	Coût de base en UC	Coût Total
FAD			7.500,00	7.500,00
Gouvernement		125,76		125,76
Autres sources de financement				
Total		125,76	7.500,00	7.625,76

Tableau 2.4-3 : Coût du projet par catégorie de dépenses (en milliers d'UC)

Catégorie de dépenses	Coût en Devise	Monnaie locale	Coût total	% Total
A. Biens	720,00		720,00	8,6%
B. Services	32,00		32,00	0,4%
C. Formations	209,00		209,00	2,5%
D. Fonctionnement	297,00		297,00	3,6%
E. Autre : Financement de la part de l'Etat dans le capital social de la BADF	6.368,00		6.368,00	84,9%
Total du coût de base	7.626,00		7.626,00	100%
Provision pour aléas d'exécution				
provision pour hausse des prix				
Coût total du Projet	7.626,00		7.626,00	100%

Tableau 2.4-4 : Calendrier des dépenses par composantes (en milliers d'UC)

Composantes/Sous-composantes	2018	2019	2020	2021	Total
1. Soutien à l'amélioration de l'accès au financement agricole	6.368				6.368
Financement de la part de l'Etat dans le capital social	6.368				6.368
2. Appui à la sécurisation de l'écosystème du financement Agricole		1.226			1.226
2.1 Mise en place d'un mécanisme d'assurance agricole		846			846
2.1.1 Définition des indices et produits assuranciers et élaboration des polices d'assurance		126			126
2.1.2 Acquisition et implémentation des stations météo automatiques répondant aux normes de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM)		720			720
2.2 Appui au développement des activités du warrantage 410.71 Mille UC		380			380
2.2.1 Élaboration des textes réglementaires		19			19
2.2.2 Validation des textes proposés		13			13
2.2.3 Atelier d'appropriation/ vulgarisation des textes adoptés		83			83
2.2.4 Élaboration d'une base de données sur le warrantage en vue du réseautage		66			66
2.2.5 Atelier de dissémination des normes		59			59
2.2.6 Sensibilisation pour la mise en place des coopératives de warrantage		67			67
2.2.7 Appui aux assemblées générales constitutives des coopératives de warrantage		73			73
3. Audit du Projet		10,6	10,6	10,6	32
COÛT TOTAL	6.368	1.236,6	10,6	10,6	7.626

2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet

2.5.1 Le PACBA couvre tout le territoire du Burkina Faso. Ainsi, au titre de la BADF, non seulement ses produits notamment les prêts vont être ouverts à toute activité agricole intervenant dans le pays mais elle prévoit, de manière graduelle, des ouvertures d'agences sur l'ensemble du territoire. Quant au produit d'assurance agricole, il va démarrer par une phase pilote pour trois régions tandis-que le warrantage va couvrir l'ensemble du territoire national. En améliorant la production agricole, via sa productivité ainsi que sa transformation et la création de chaînes de valeurs agricoles grâce au renforcement de l'accès au financement agricole, le PACBA profitera à l'ensemble de la population Burkinabè notamment celles agricoles et vivant en milieu rural, tout comme les jeunes et les femmes ainsi que les opérateurs économiques et particulièrement les organisations et faitières du monde agricole (AT C5). Par ailleurs, en améliorant l'environnement des affaires du financement

agricole par le biais de l'assurance agricole et du warrantage, le PACBA bénéficiera à la BADF et à l'ensemble du système bancaire. Enfin, la participation de l'Etat au capital de la BADF permet de boucler son financement pour situer le capital au niveau du minimum requis par la réglementation bancaire de l'UEMOA.

2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre

2.6.1 Aussi bien à l'étape de la préparation qu'à celle de l'évaluation, les principales parties prenantes ont été consultées notamment les organisations paysannes, l'association des banques et établissements financiers ainsi que celles des institutions de microfinance et des assurances de même que la BCEAO. Il en est également du Comité en charge de la conception et de la mise en place de la BADF, mis en place depuis Juillet 2016 et présidé par le Premier Ministre, les dirigeants de la BADF, le Cabinet ayant travaillé sur les dossiers d'agrément de la BADF, le partenaire technique de la BADF à savoir le Crédit Agricole du Sénégal et le Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social. Au niveau gouvernemental, des rencontres ont eu lieu avec Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) ainsi que le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH). C'est sur la base de ces différentes consultations qui ont permis de fixer les enjeux et le contenu du projet que le PACBA a été conçu.

2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

2.7.1. Au 28 février 2018, le volume total du portefeuille au Burkina Faso était de 440,09 millions d'UC, pour 17 projets actifs. Le taux de décaissement global était estimé à cette date à 50%, pour un âge moyen de 2,8 ans. La distribution sectorielle du portefeuille actif comprend le transport (52%), l'agriculture (16,1%), l'énergie (14%), l'eau et l'assainissement (7,7%), le secteur privé (7,9%), et le multi secteur (2,3%). En termes de performance, le portefeuille de la Banque au Burkina Faso est jugé très performant avec une note globale de 3,04 sur une échelle de 1 à 4 et ne contient aucun projet problématique. Deux opérations sont en cours dans le secteur financier. Il s'agit (i) d'une ligne de crédit de deux (02) MUC accordé en 2014 à Fidelis Finance, ayant servi à financer les PME intervenant dans divers secteurs dont l'agro-alimentaire et (ii) une ligne de crédit de 32 MUC approuvé en 2016 en faveur de la CORIS Bank International, pour financer des PME/PMI évoluant, entre autres dans les secteurs de la transformation de produits agricoles. Ces opérations étant encore actives, il n'y a pas encore de rapports d'achèvement pour le secteur. L'équipe de conception du projet a tiré également les leçons des expériences récentes de la Banque dans la création de banque agricole de Tanzanie et de la Banque nigérienne de développement à vocation multisectorielle.

2.7.2. Le portefeuille de la Banque dans le secteur agricole au Burkina Faso est globalement important avec 4 opérations et 1 PPF pour un montant global de 58,88 millions d'UC, représentant un pourcentage d'environ 15% par rapport au portefeuille global du Projet (*Annexe 2*). Les opérations en cours concernent : (i) le projet d'appui au pôle de croissance de Bagré, (ii) le projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, (iii) le Projet de gestion participative des forêts classées (PGFC) et le Projet d'appui au développement d'anacardes dans le bassin de la Comoé.

2.8. Principaux indicateurs de performance.

2.8.1. Les principaux indicateurs de performance identifiés pour mesurer les résultats attendus à l'achèvement du présent projet figurent dans le cadre logique axé sur les résultats. Ce sont essentiellement :

- *Impact du projet* : le taux de croissance annuel du secteur agricole devrait augmenter de 5,9% en 2016 à 6,5% en 2020 et la productivité du secteur primaire de 544 € par actif en 2016 à 816 € par actif en 2020 ;
- *Effets du projet* : (i) Part de crédit bancaire au secteur agricole devrait s'accroître de 3,5% en 2017 à 5% en 2020 ; (ii) le taux de transformation des produits agricoles augmenterait de 16% en 2016 à 25% en 2020 et (iii) la proportion des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques non-résilients aux risques devrait diminuer de 49% en 2010 à 25% en 2020.
- *Produits de la composante 1* : (i) L'Etat verse sa part dans le capital social de la BADF, permettant le bouclage du capital et le respect des normes prudentielles de la Commission Bancaire de l'UEMOA, (ii) la BADF est créée et opérationnelle et cible 34 milliards de crédits au secteur agricole en 2020 ; (iii)

l'équité du genre dans les opérations de la BADF avec 20% de crédits totaux distribués aux femmes en 2020 ; ce chiffre devrait connaître un accroissement substantiel lorsque la BADF va lancer son produit spécial pour les femmes.

- *Produits de la composante 2* : (i) le mécanisme d'assurance agricole est mis en place en 2020 ; et (ii) le warrantage est opérationnel en 2020.

2.8.2. Les progrès vers l'atteinte des résultats seront mesurés à des intervalles réguliers, à travers divers moyens, notamment : des missions de supervision régulières de la Banque, la présentation de rapports d'avancement trimestriels et d'audit. Des preuves objectivement vérifiables de progrès sur les cibles les plus élevées seront obtenues des rapports des rencontres de suivi trimestriel du portefeuille organisées par COBF avec les unités d'exécution des projets de la Banque au Burkina Faso.

III. FAISABILITE DU PROJET

3.1. Performance économique et financière

3.1.1. Etant un projet d'appui institutionnel, le PACBA ne génère pas de revenus directs à même d'établir une rentabilité financière. Toutefois, par le biais de ces effets directs et indirects au niveau de l'amélioration de l'accès au financement agricole et du degré de transformation des produits agricoles, le PACBA afficherait des performances économiques et sociales.

3.1.2. Par ailleurs, s'agissant de la BADF (*AT C3*) proprement dite, l'analyse, basée sur le dossier transmis à la banque centrale pour notamment le business plan de bas à 5 ans, fait ressortir un modèle de banque profitable dès la deuxième année d'exercice, porté par: (i) une croissance soutenue du Produit Net Bancaire (PNB), +60% en moyenne par an pour atteindre 8 Milliards de FCFA au bout de la 5ième année ; le PNB est tiré par l'effet volume du portefeuille, dont la croissance moyenne annuelle de 40% permet d'atteindre 3% de parts de marché du crédit à la fin de la 5ième année, (ii) des charges opérationnelles optimisées avec un coefficient d'exploitation en baisse continue avant de se stabiliser à 39% à partir dès la 4ième année ; (iii) un portefeuille maintenu à une très bonne qualité, 4% de taux de prêt en souffrance en moyenne à partir de la 4ième année d'opération.

3.2. Impact environnemental et social

3.2.1 Impact sur l'environnement (*AT B7*)

3.2.1.1 Le PACBA, dans sa nature, est un projet du secteur financier. Les sous-projets qui seront financés par la BADF seront des projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux moyens, minimes et/ou nuls (agro-alimentaires, services, prestations soft). Par conséquent, il a été répertorié en catégorie 4 (2) par les équipes en charge de la vérification de la conformité environnementale et sociale des projets de la Banque (SNSC). La BADF vient d'être nouvellement créée et est en phase de démarrage et n'a pas encore commencé ses opérations. Toutefois comme recommandé par SNSC, le projet fera l'objet de la mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) en étroite collaboration avec les équipes de SNSC. La BADF transmettra le SGES final à la Banque pour avis et approbation.

3.2.2 Impact sur le changement climatique

3.2.2.1 Le projet étant du secteur financier, il n'est pas en lui-même vulnérable au changement climatique. Il n'est d'ailleurs pas éligible à la catégorisation par le Système de Sauvegarde Climatique de la Banque. Les sous-projets sont du secteur agricole, qui est très exposé aux aléas climatiques. Il s'agit principalement des sécheresses mais également des inondations causées par les grosses pluies et les jours successifs de pluie. Les mesures locales de ces aléas climatiques permettront de mieux mesurer les aléas et de fournir une assurance proportionnelle. D'autres aléas risquent de ne pas être pris en compte et qui affectent les productions agricoles. Il s'agit de l'installation capricieuse et étalée de la saison des pluies, de ses fins brusques ne permettant pas une maturation finie des cultures et par conséquent la durée de la saison des pluies.

3.2.3 Impact social

3.2.3.1 L'impact social du PACBA se décline sous de nombreux aspects. D'abord, en accroissant la productivité et la production agricole, il augmentera les revenus des agriculteurs composés d'un nombre important de jeunes et de femmes et renforcera la sécurité alimentaire. Mieux, non seulement les revenus augmenteront mais ils seront

stabilisés par le biais de l'assurance agricole. De même, le nombre d'emplois créés devrait augmenter et grâce à la sécurisation des revenus agricoles, ces emplois deviendront de moins en moins précaires. Ceux-ci constituent des facteurs clés pour fixer les populations rurales et éviter ainsi l'exode rural massif lié notamment à la pauvreté, aux sécheresses ou inondations subites. Enfin, le PACBA ouvre de nouvelles fenêtres d'opportunités d'investissement au secteur privé.

3.2.4 Genre (ATA5)

3.2.4.1 Le Burkina Faso occupe la 146^{ème} place en termes d'Indice d'égalité de Genre dans le Rapport mondial sur le développement humain 2016, sur 188 pays étudiés. Cette situation est le résultat des inégalités basées sur des perceptions et de pratiques sociales qui restreignent les droits des femmes et réduisent leur accès aux opportunités économiques et sociales par rapport aux hommes, telles que l'inclusion financière ou l'engagement politique. Les femmes constituent 55 % de la force de travail agricole, mais seulement 40 % des propriétaires terriens. Ainsi, l'accès à la propriété susceptible d'être hypothéquée en garantie auprès du système bancaire comme un collatéral est un facteur discriminant pour l'accès au crédit pour les femmes, de même que la méconnaissance des procédures d'obtention de crédit. Par conséquent, les femmes ont moins accès au crédit comparativement aux hommes (8% contre 15% pour les femmes).

3.2.4.2 Le projet PACBA est classé en catégorie 3 selon le système de catégorisation genre de la Banque. Il permettra notamment (i) d'améliorer l'accès des femmes au financement, aux services financiers et non-financiers ; (ii) d'accroître la productivité des agricultrices et leurs revenus et (iii) faciliter l'inclusion financière des femmes en soutenant l'accès au crédit et aux programmes d'éducation financière destinés aux femmes. Pour la période de démarrage des activités de la Banque, il est prévu que 20% des crédits alloués soient destinés aux femmes. Ce chiffre devrait doubler rapidement car la BADF entend mettre en place un produit spécifique aux femmes et, à cet effet, elle entend solliciter une ligne de crédit à des bailleurs potentiels. Dans le cadre du projet, une collaboration avec AFAWA pourrait être envisagée afin de fournir des conseils stratégiques et des services à la BADF en vue d'un meilleur accès pour les femmes.

3.2.5 Réinstallation forcée

3.2.5.1. Le PACBA n'entraînera pas de déplacements involontaires de populations. Toutefois, la mise en place du SGES permettra de faire le tri environnemental et social des sous-projets qui seront ultérieurement financés par la BADF afin de déterminer si ceux-ci entraîneront éventuellement des déplacements involontaires de populations qui nécessitera l'élaboration d'un plan d'action à la réinstallation conforme au système de sauvegarde intégré de la BAD.

IV. EXECUTION

4.1. Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 Dispositions institutionnelles (AT B3)

4.1.1.1. Le dispositif institutionnel s'appuie sur le décret N°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso.

4.1.1.2 La *tutelle financière* du projet sera assurée par le Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Son rôle consiste en la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du projet. Quant à la *tutelle technique*, elle sera assurée par le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH) à travers la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) qui sera chargée de la maîtrise d'ouvrage du projet. Par conséquent, elle veille à l'efficacité de sa mise en œuvre. Le projet est rattaché au programme budgétaire « *Economie Agricole* » dont l'un des objectifs opérationnels est l'amélioration de l'accès au financement.

4.1.1.3 Le Responsable du programme budgétaire est de fait le Coordonnateur du Projet. Il assurera un suivi permanent de la mise en œuvre du projet et notamment des résultats à atteindre

4.1.1.4 L'organe d'orientation du projet est le Comité de revue. Il contribue à la mise en œuvre du projet par notamment l'adoption et l'approbation des documents clés. Il est donc l'organe de décision du Projet.

4.1.2. *Politique et cadre de passation des marchés applicables (AT B4)*

4.1.2.1 Toutes les acquisitions de biens et services de consultants financés par les ressources de la Banque, se font conformément au Cadre de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque approuvé en Octobre 2015. En application de ce Cadre et suite aux différentes évaluations conduites, il a été convenu que toutes les acquisitions de biens et services de consultants se feront suivant le système de passation des marchés de la Banque en utilisant les Dossiers de sollicitation Standard (DSS) prévus à cet effet et au moyen des Méthodes et Procédures d'Acquisitions de la Banque (MPAB) précisées dans le Plan de passation de marchés. Plus spécifiquement ces acquisitions se feront comme suit :

- (i) Tous les biens nécessaires pour le Projet et devant être acquis selon les MPAB le seront conformément aux dispositions de l'article 8.5 du document de Politique de passation des marchés du Groupe de la Banque ; et
- (ii) Tous les services de consultants nécessaires pour le Projet et devant être acquis selon les MPAB le seront conformément aux dispositions de l'article 8.6 du document de Politique de passation des marchés du Groupe de la Banque.

4.1.2.2 **Evaluation des risques et des capacités en matière d'acquisitions (ERCA)** : Afin de tenir compte des spécificités du Projet, la Banque a évalué : (i) les risques aux niveaux national, sectoriel et du projet ; et (ii) les capacités de l'agence d'exécution. Les résultats de ces évaluations ont conclu à un niveau de risque « **modéré** » pour la passation des marchés et ont permis de déterminer les mesures appropriées d'atténuation des risques incluses dans le plan d'actions PERCA indiqué au Para. B.5.9 de l'Annexe B5.

4.1.3. *Dispositions relatives à la gestion financière*

4.1.3.1. La gestion financière du PACBA sera assurée par la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, nommé l'Agence d'exécution du projet. La gestion se fera dans une Cellule d'Exécution du Projet de la DGPER qui sera créée et renforcée en matière de gestion de projet et en règles et procédures de la Banque. Le Directeur Général de la DGPER sera chargé avec l'aide du Directeur Administratif et Financier de la DGPER, de la gestion financière globale du projet. Le risque fiduciaire suite à l'évaluation est considéré substantiel (*Voir l'annexe technique pour plus de détails*).

4.1.3.2. Le projet préparera et soumettra des rapports trimestriels (financiers et techniques) à la Banque dans 45 jours suivant la fin de chaque trimestre. Le service d'inspection des comptes interne du Ministère de tutelle devrait inclure les opérations financières du projet dans son programme d'audit annuel dans son rôle d'auditeur interne du projet

4.1.4. *Dispositions relatives au décaissement*

4.1.4.1 L'appui de la Banque à travers la composante 1 se fera par la méthode du remboursement. L'obtention de l'agrément de la nouvelle banque étant un préalable pour l'appui apporté par la Banque à travers le PACBA, la méthode de remboursement sera utilisée pour permettre à la Banque de rembourser, à hauteur de cinq (5) milliards de FCFA, l'Etat du Burkina Faso des dépenses qu'il a encourues dans le cadre de l'opération de prise de participation dans le capital de la BADF. Ces dépenses concernent, donc, celles encourues en vue d'avoir l'avis conforme de la Commission bancaire de l'UMOA obtenu le 14 mars 2018 et l'agrément du Ministre en charge des Finances obtenu le 16 avril 2018 par Arrêté N° 183/MINEFID/DGTCP/DAMOF qui consacre la création effective de la BADF. Il convient de rappeler que l'appui de la Banque a été sollicité pour rembourser la prise de participation de l'Etat du Burkina Faso dans le capital d'une banque, dénommée Banque Agricole du Faso. La Banque Agricole du Faso ayant commencé à exister en tant que banque qu'à partir de l'agrément obtenu le 16 Avril 2018, cette date est retenue comme la date à laquelle la dépense, de l'Etat Burkinabé au titre de l'opération de prise de participation dans le capital de la BADF, a été encourue. A toute fins utiles, la chronologie de la création de la Banque Agricole du Faso a été la suivante :

- i. Le 04 Octobre 2017 et le 21 Septembre 2017, l'Etat Burkinabè, à l'instar des autres actionnaires, décaisse le montant correspondant à sa part prévue dans le capital de la BADF dans deux comptes bancaires bloqués enregistrés au nom de la « société en formation Banque Agricole du Faso » ;
- ii. Le 13 octobre 2017, la société Banque Agricole du Faso est créée sous forme de société anonyme. Cette étape est un préalable à l'examen du dossier de la BADF par la commission bancaire de l'UEMOA. A ce stade, donc, la BADF n'a pas encore le statut de banque et n'est pas encore enregistrée sur la liste des banques de l'UEMOA.
- iii. Le 16 avril 2018, la société anonyme Banque Agricole du Faso est agréée en qualité de banque et inscrite sous le numéro C 0207 J sur la liste des banques de l'UEMOA.

4.1.4.2. **Décaissements et flux de fonds:** Les décaissements sur les ressources FAD, se feront conformément aux procédures de décaissement de la Banque. (3) méthodes de décaissement seront utilisées :

- 1) **La méthode de remboursement :** elle sera utilisée pour permettre à l'Etat du Burkina Faso de solliciter le remboursement à la Banque des dépenses liées à la prise de participation de l'Etat dans le capital de la BADF pour un montant total ne dépassant pas 6,368 Millions d'UC encourues à partir du 16 Avril 2018 tel que stipulé dans le paragraphe 4.1.4.1 du rapport d'évaluation faisant référence au financement rétroactif. Le remboursement par la Banque pourra se faire dès réception d'une demande de remboursement accompagnées des preuves du préfinancement par l'ETAT de sa participation au sein du capital de la BADF. Le montant remboursé se fera à hauteur du montant des actions appartenant à l'Etat du Burkina Faso et détenu au capital de la BADF.
- 2) **La méthode du compte spécial :** elle sera utilisée pour financer le fonctionnement et les activités de formation et atelier organisées par la cellule d'exécution du projet. A cet effet, le projet ouvrira un compte spécial dans une banque jugée acceptable par la Banque. Les dispositions prévues au manuel des décaissements s'appliqueront intégralement pour la gestion et la justification des ressources décaissées sur le compte spécial. Un compte spécial sera ouvert au Trésor National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le financement de la Banque. Le compte spécial fonctionnera sous le principe de la double signature.
- 3) **La méthode de paiement direct :** elle sera utilisée pour le paiement des contrats et pour les dépenses liées à la mise en œuvre de la composante 2 « Appui à la sécurisation de l'écosystème du financement Agricole » notamment pour le paiement de l'acquisition et de l'entretien des stations agro-météorologiques.

4.1.4.3. En outre, les décaissements sur les fonds de contrepartie se feront au niveau national à travers un compte spécial de contrepartie ouvert du Trésor et fonctionnant sous le principe de la double signature. Ce compte recevra les fonds destinés à payer les dépenses éligibles sur la contrepartie.

4.1.5 *Dispositions en matière d'audit*

Les états financiers du projet seront audités annuellement par un cabinet d'audit indépendant et acceptable par la Banque. Le rapport d'audit, accompagné d'une lettre de recommandations, sera soumis à la Banque au plus tard six mois après la fin de l'exercice selon les termes de référence de la Banque. Le coût de l'audit sera supporté par le projet.

4.2. *Suivi et évaluation*

4.2.1 La réalisation physique du projet est prévue sur une période de 25 mois, de décembre 2018 à décembre 2020.

4.2.2 Dès la mise en vigueur de l'Accord de Prêt, une mission de lancement sera organisée en vue de former les responsables de la BADF aux procédures de la Banque. Les missions de supervision seront organisées au moins deux fois par an. Des rapports d'activités trimestriels et annuels seront également élaborés et transmis à la Banque.

4.3. Gouvernance

4.3.1 En matière de gouvernance, le Burkina Faso a réalisé des progrès notables ces trois dernières années. Sur le plan politique, ceci se traduit par la création et le renforcement des institutions républicaines, la consolidation de l'Etat de droit et le renforcement des droits humains. Dans le domaine de la corruption, selon l'indice de perception de la corruption de Transparency international en 2016, le pays occupe le 72^{ème} rang au niveau mondial sur 172 pays et se classe dans le top 10 des pays africains les moins corrompus. En matière de gouvernance des finances publiques, avec l'appui du FMI, le Burkina Faso a mis en œuvre des réformes majeures pour améliorer la transparence et l'efficacité dans la gestion des ressources publiques. S'agissant de la BADF, il convient de signaler qu'en tant que banque agréée par la BCEAO, elle sera soumise à la supervision de la Commission bancaire de l'UMOA et donc devra se soumettre à la réglementation bancaire en vigueur dans l'UMOA.

4.4. Soutenabilité

4.4.1 Le PACBA s'inscrit naturellement dans une logique de soutenabilité car il comporte en lui-même, par le biais du mécanisme d'assurance agricole, des actions majeures aptes à renforcer la pérennisation de la BADF et du financement agricole en général. Par ailleurs, la volonté affichée des autorités de consolider le dispositif du PACBA par la mise en place de Fonds de sécurisation du crédit agricole à savoir le Fonds de calamités naturelles et le Fonds de bonification de taux d'intérêt ne feront que renforcer, compléter et amplifier l'impact du PACBA.

4.5. Gestion des risques

Tableau 4.5 : Risques potentiels et les mesures d'atténuation du projet

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
Recrudescence des tensions sociopolitiques	Modéré	Engagement du Gouvernement à poursuivre les négociations en vue de la prise en compte des revendications socio-économiques et politiques.
Aggravation du risque sécuritaire	Modéré	Le Gouvernement a redoublé d'efforts pour apporter des réponses fortes et durables et s'est inscrit résolument dans un cadre régional de lutte contre le terrorisme (G5 Sahel) pour faire face aux différentes menaces.
Faiblesse des capacités humaines et institutionnelles de la BADF pour mener à bien la gestion de la gestion de la Banque	Modéré	Les dirigeants de la BADF jouissent d'une expérience certaine en matière bancaire et notamment dans le financement de l'agriculture. Par ailleurs, le contrat d'assistance technique avec la CNCA du Sénégal apportera un appui à la BADF dans différents domaines notamment la gestion des systèmes d'information et les systèmes et procédures de gestion de risques. De même, l'arrivée d'un partenaire, à la fois technique et financier, dans le capital de la BADF reste toujours envisagée.
Gouvernance : forte participation de l'Etat suite à la demande de la Banque Centrale de retirer les actionnaires jugés peu solide financièrement.	Modéré	Le Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES) porte la participation de l'Etat et a en portage une part supplémentaire de l'actionnariat correspondant à la part du capital des organisations jugées faibles par la banque centrale et dont elle a demandé le retrait du capital de la BADF. Le FBDES est appelé à céder progressivement à des acteurs ces parts en portage ainsi que la participation de l'Etat, conformément à sa vocation, dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la possibilité de l'entrée d'un partenaire, à la fois technique et financier, reste envisagée. Tout comme la cooptation d'administrateurs indépendants au Conseil d'administration pour améliorer la qualité de la structure de gestion.
Risque de forte pression sur le management de la part des coopératives paysannes qui voient en la BADF une Banque créée à leur initiative et qui leur est dédiée	Modéré	Forte appropriation du projet de création de la BADF dès le départ par les organisations paysannes et donc leur volonté de veiller à la viabilité de la Banque. En outre, poursuite et renforcement de la sensibilisation des organisations paysannes quant à la nécessité de la viabilité de la Banque. La BADF traitera en priorité avec les filières paysannes organisées qui aideront à la collecte de l'information client et si nécessaire au recouvrement des impayés.

Forte concurrence des banques existantes	Modéré	La BADF aura vocation à s'adresser aux segments non couverts par les banques en place. Avec la forte appropriation des organisations paysannes, la BADF s'appuiera sur les filières paysannes qui serviront de relais pour attirer la clientèle paysanne. En outre, diversification des activités de la banque par le financement de secteurs autres qu'agricoles.
--	--------	--

4.6. Développement des connaissances

Les types de connaissances qui devraient émerger de la mise en œuvre du projet comprennent : (i) les bonnes pratiques en matière de financements des investissements de l'agro-business dans un contexte novateur ; (ii) la mise en place d'instruments adaptés et d'un système de rémunération attractif des dépôts pour améliorer substantiellement la mobilisation de l'épargne nationale ; (iii) la mise en place de banques de données relatives aux projets agroindustriels dans le but de favoriser l'émergence d'unités de transformation des produits agricole en vue d'une bonification des chaînes de valeurs agricoles au Burkina Faso ; et (iv) les études à conduire dans le cadre de l'assurance agricole et du warrantage. Les pratiques seront diffusées au sein de l'administration et des acteurs non étatiques à travers la dissémination des documents produits, des manuels de procédures et des sessions de formations qui seront organisées dans le cadre du projet. Ces connaissances seront acquises à travers les processus impliquant la production des rapports suivants : les rapports des assistants techniques, les rapports d'activités élaborés par l'agence d'exécution, les rapports de supervision, le rapport d'achèvement du projet et les « documents de discussions et de travail » du Bureau de la Banque au Burkina Faso. Ces connaissances et leçons apprises seront disséminées à l'intérieur du Département, de la Banque et dans le pays-hôte par la Banque à travers des séminaires et les rapports d'IDEV.

V. CADRE JURIDIQUE

5.1. Instrument légal

Le PACBA sera financé, sur les ressources FAD, par un prêt de 7,5 millions UC qui fera l'objet d'un accord de prêt entre Le Fonds africain de développement et le Burkina Faso (l'Emprunteur).

5.2. Conditions associées à l'intervention du Fonds africain de développement

▪ Conditions d'entrée en vigueur

L'entrée en vigueur de l'accord de prêt sera subordonnée à la réalisation de par l'Emprunteur à la section 12.01 des Conditions Générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie du Fonds (Entités Souveraines).

▪ Conditions préalables au premier décaissement du prêt :

Outre l'entrée en vigueur du prêt, le premier décaissement des ressources du prêt sera subordonné à la satisfaction par l'Emprunteur des conditions suivantes :

- (i) La preuve de la nomination du Coordonnateur du projet dont l'expérience et termes de référence auront été jugés satisfaisants par le Fonds, et
- (ii) La fourniture de la preuve de rattachement du projet au comité de revue du programme budgétaire « économie agricole » qui assurera un suivi permanent de la mise en œuvre du projet et notamment l'adoption et l'approbation des documents clés, et les résultats à atteindre

▪ Clauses de sauvegardes environnementales et sociales

L'emprunteur s'engage à mettre en œuvre un système de gestion environnementale et sociale (SGES) permettant de s'assurer que la nouvelle Banque agricole du Faso identifiera et mettra en œuvre les mesures de gestion environnementale et sociale pour ses sous-projets avant que les prêts ou les investissements ne soient approuvés par la BADF ; et que cette dernière mette également en œuvre le niveau de contrôle nécessaire des sous-projets pendant la durée du prêt.

▪ Autres engagements

- (i) Fournir la preuve de la mise en place par la BADF d'un système informatisé de gestion (logiciel de gestion comptable et financière) et formation du personnel à son utilisation au plus tard le 31 mars 2019;

- (ii) Elaborer et fournir au Fonds un manuel de procédures administrative, comptable et financière de la cellule de gestion du Projet, et formation du personnel à son utilisation au plus tard le 31 mars 2019;
- (iii) Elaborer et soumettre au Fonds un Plan d'affaires opérationnel de la BADF au plus tard le 30 septembre 2019 ; et
- (iv) Fournir au Fonds au plus tard le 31 décembre de chaque année la preuve de la budgétisation de la tranche annuelle pour l'année suivante de la contribution de l'emprunteur au Projet à partir de l'exercice 2020

5.3. Conformité avec les politiques de la Banque

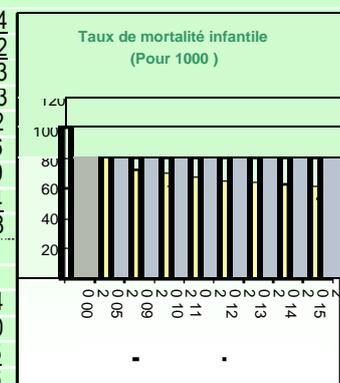
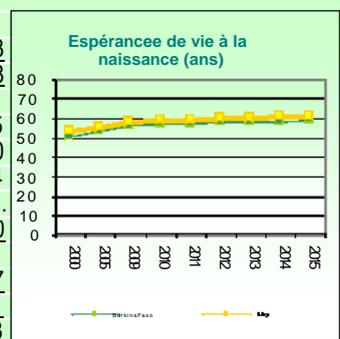
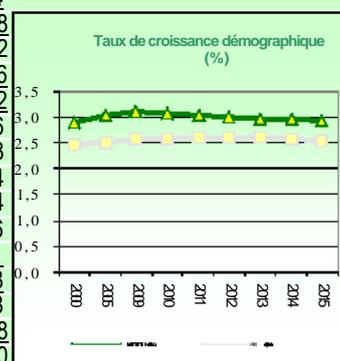
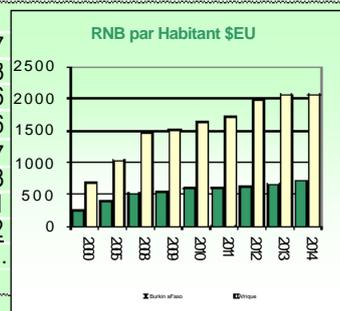
Ce projet est conforme aux politiques applicables de la Banque.

VI. RECOMMANDATION

La Direction recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition d'accorder au Burkina Faso, un prêt FAD d'un montant de 7,5 millions d'UC pour financer le Projet d'Appui à la création d'une banque d'agrobusiness (PACBA) selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

Annexe 1 : Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays

	Année	Burkina Faso	Pays en Afrique Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base				
Superficie ('000 Km ²)	2016	274	30 067	94 638
Population totale (millions)	2016	18,6	1 214,4	3 010,9
Population urbaine (% of Total)	2016	30,3	40,1	41,6
Densité de la population (au Km ²)	2016	68,1	41,3	67,7
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2014	710	2 045	4 226
Participation de la Population Active *- Total (%)	2016	83,4	65,6	63,9
Participation de la Population Active ** - Femmes (%)	2016	76,6	55,6	49,9
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2007-2013	0,924	0,801	0,506
Indice de développement humain (rang sur 187 pays)	2014	183
Population vivant en dessous de 1,90 \$ par Jour (%)	2008-2013	55,3	42,7	14,9
Indicateurs Démographiques				
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2016	2,9	2,5	1,9
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2016	5,7	3,6	2,9
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2016	45,4	40,9	28,0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2016	2,4	3,5	6,6
Taux de dépendance (%)	2016	91,4	79,9	52,9
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2016	98,6	100,2	103,0
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2016	23,1	24,0	25,7
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2016	59,3	61,5	66,2
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2016	60,6	63,0	68,0
Taux brut de natalité (pour 1000)	2016	39,1	34,4	27,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2016	9,1	9,1	7,9
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2015	60,9	52,2	35,2
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2015	88,6	75,5	47,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2016	5,4	4,5	3,5
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2015	371,0	495,0	238,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2016	19,4	31,0	...
Indicateurs de Santé et de Nutrition				
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004-2013	4,7	47,9	123,8
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 hab ants)	2004-2013	56,5	135,4	220,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié %	2010-2015	23,0	53,2	68,5
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2015	82,3	71,6	89,3
Espérance de vie en bonne santé à la naissance (années)	2013	52,6	54,0	57,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2015	19,7	39,4	61,2
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2014	0,9	3,8	...
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2014	54,0	245,9	160,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2014	98,0	84,1	90,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2014	88,0	76,0	83,5
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2010-2014	26,2	18,1	16,2
Apport journalier en calorie par habitant	2011	2 720	2 621	2 335
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2013	2,6	2,6	3,0
Indicateurs d'Education				
Taux brut de scolarisation au (%)				
Primaire - Total	2010-2015	86,9	100,5	104,7
Primaire - Filles	2010-2015	85,1	97,1	102,9
Secondaire - Total	2010-2015	30,3	50,9	57,8
Secondaire - Filles	2010-2015	28,2	48,5	55,7
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2010-2015	41,7	47,6	50,6
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2010-2015	37,7	66,8	70,5
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2010-2015	47,6	74,3	77,3
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2010-2015	28,3	59,4	64,0
Dépenses d'éducation en % du PIB	2010-2014	4,5	5,0	4,2
Indicateurs d'Environnement				
Terres arables (en % de la superficie totale)	2013	22,7	8,6	11,9
Terres agricoles (% superficie des terres)	2013	45,0	43,2	43,4
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2013	20,0	23,3	28,0
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2012	0,1	1,1	3,0



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Aout 2016

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles. * Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

** Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

Annexe 2 : Tableau du portefeuille actif de la BAD au 30 septembre 2018

SECTEUR	NOM DU PROJET	TASK MANAGER	CODE SAP	Numéro Prêt / Don	Date Approbation	Date Signature	Date Mise Vigueur	Satisf. Cond. décaiss.	Date 1er décaiss.	Date limite décaiss.	Montant UC prêt / don	Taux décaiss. %	Cumul Décaiss.
Gouvernance	APPUI TRANSFORMATION ECONOMIE - PATECE - DON	EKPO Alain	P-BF-KF0-009	2100155028217	9/17/2014	10/9/2014	10/9/2014	6/9/2015	8/18/2015	4/30/2020	10,000,000	45.54	4,554,000
	APPUI REFORMES SECTEUR ENERGIE - PARSE - PRET	EKPO Alain	P-BF-KZ0-001	2100150039794	7/18/2018	8/28/2018				6/30/2020	15,000,000	0.00	0
Transport	ROUTES DESENCLAVEMENT INTERNE - PRET	YOUGBARE Barnabé	P-BF-DB0-017	2100150030394	11/13/2013	1/9/2014	9/17/2014	9/17/2014	7/24/2015	12/31/2019	31,218,000	35.02	10,932,544
	ROUTES DESENCLAVEMENT INTERNE - DON	YOUGBARE Barnabé	P-BF-DB0-017	2100155026370	11/13/2013	1/9/2014	1/9/2014	1/9/2014	2/4/2016	12/31/2019	15,220,000	33.51	5,100,222
Eau - Assainissement	ASSAINISSEMENT PERIPHERIE OUAGA - SPAQPO - DON	N'ZOMBIE Zounoubaté	P-BF-EB0-001	2100155025919	10/9/2013	11/29/2013	11/29/2013	12/15/2014	3/23/2015	5/31/2019	33,020,000	73.93	24,411,686
	ETUDE REHABILITATION BARRAGE NARE-DON	N'ZOMBIE Zounoubaté	P-BF-EAZ-002	5600155004501	4/11/2016	9/9/2016	9/9/2016	11/21/2016	12/20/2016	12/29/2019	699,721	4.55	31,837
Energie	ELECTRIFICATION PERIURBAINE OUAGA-BOBO - PRET	KITANDALA Raymond	P-BF-FA0-007	2100150035993	9/21/2016	10/18/2016	4/24/2017	9/4/2017	12/1/2017	12/31/2020	20,600,000	33.70	6,942,200
	ELECTRIFICATION PERIURBAINE OUAGA-BOBO - DON	KITANDALA Raymond	P-BF-FA0-007	2100155033166	9/21/2016	10/18/2016	10/18/2016	9/4/2017	11/27/2017	12/31/2020	6,630,000	21.53	1,427,439
Agric / Environ	APPUI POLE DE CROISSANCE DE BAGRE - PRET	BABAH M. Aly	P-BF-AA0-025	2100150033093	4/29/2015	5/28/2015	12/1/2015	12/1/2015	9/9/2016	4/30/2021	15,000,000	69.75	10,462,500
	APPUI POLE DE CROISSANCE DE BAGRE - DON	BABAH M. Aly	P-BF-AA0-025	2100155029766	4/29/2015	5/28/2015	12/1/2015	12/1/2015	2/15/2016	4/30/2021	6,000,000	32.00	1,920,000
	GESTION FORETS CLASSEES PGFC / REDD+ - DON	GARBA Laouali	P-BF-AAD-003	5565155000651	11/28/2013	1/9/2014	1/9/2014	7/11/2014	10/22/2014	12/31/2019	8,202,275	40.16	3,294,034
	APPUI ANACARDE BASSIN COMOE - PRET	GARBA Laouali	P-BF-AAD-006	5565130000451	2/16/2017	3/24/2017	8/23/2017	9/18/2017	2/16/2018	12/31/2022	2,852,965	2.79	79,598
	APPUI ANACARDE BASSIN COMOE - DON	GARBA Laouali	P-BF-AAD-006	2100155034216	2/16/2017	3/24/2017	3/24/2017	9/18/2017	12/4/2017	12/31/2021	1,000,000	26.37	263,700
PORTEFEUILLE PUBLIC NATIONAL											165,442,961	41.96	69,419,759
Secteur privé	APPUI CHAINES DE VALEUR KARITE - DON	OUEDRAOGO Alfred	P-BF-AAG-001	5700155002552	7/12/2016	9/9/2016	2/27/2017	2/27/2017	2/16/2018	6/30/2019	708,498	28.26	200,222
	AFRICA SME PROGRAM FIDELIS	DIGUIMBAYE Roseline	P-BF-HB0-001	2000130013930	6/19/2014	7/30/2015	7/30/2015	8/21/2015	9/3/2015	7/30/2017	2,087,473	100.00	2,087,473
	AFRICA SME PROGRAM FIDELIS	DIGUIMBAYE Roseline	P-BF-HB0-001	5060140000253	10/11/2017	6/29/2018					626,262	0.00	0
	LIGNE CREDIT CORIS BANK INTERNATIONAL	DIOP Sidi Gallo	P-BF-HA0-001	2000130016582	11/23/2016	7/14/2017	7/14/2017	8/10/2017	8/23/2017	7/14/2019	31,729,597	100.00	31,729,597
	LIGNE CREDIT CORIS BANK INTERNATIONAL	DIOP Sidi Gallo	P-BF-HA0-001	5060140000201	10/11/2017	5/16/2018					15,864,798	0.00	0
PORTEFEUILLE PRIVE NATIONAL											51,016,628	66.68	34,017,292
Régional Agric / Environ.	RENFORCEMENT RESILIENCE P2RS - PRET	BABAH M. Aly	P-Z1-AAZ-019	2100150032046	10/15/2014	1/9/2015	9/1/2015	10/16/2015	3/16/2016	6/30/2020	12,725,000	37.45	4,765,513
	RENFORCEMENT RESILIENCE P2RS - DON	BABAH M. Aly	P-Z1-AAZ-019	2100155028526	10/15/2014	1/9/2015	1/13/2015	6/8/2015	11/3/2015	6/30/2020	12,725,000	46.61	5,931,123
Régional Energie	INTERCONNEXION NIGERIA-NIGER-BENIN-BURKINA - PRET	KITANDALA Raymond	P-Z1-FA0-146	2100150038699	12/15/2017	3/14/2018	7/23/2018			12/31/2022	34,680,000	0.00	0
	INTERCONNEXION NIGERIA-NIGER-BENIN-BURKINA - DON	KITANDALA Raymond	P-Z1-FA0-146	2100155036219	12/15/2017	3/14/2018	3/14/2018			12/31/2022	15,320,000	0.00	0
Régional Transport	REHABILITATION ET FACILITATION CORRIDOR LOME - PRET	DIOP Maimounatou	P-Z1-DB0-097	2100150027044	6/27/2012	7/19/2012	6/21/2013	8/30/2013	12/2/2014	12/31/2018	21,530,000	69.23	14,905,219
	REHABILITATION ET FACILITATION CORRIDOR LOME - DON	DIOP Maimounatou	P-Z1-DB0-097	2100155023018	6/27/2012	7/19/2012	7/19/2012	8/30/2013	6/24/2014	12/31/2018	84,600,000	67.02	56,698,920
	REHABILITATION ET FACILITATION CORRIDOR LOME - DON	DIOP Maimounatou	P-Z1-DB0-097	5580155000051	2/23/2015	5/29/2015	5/29/2015	5/29/2015	12/2/2015	12/31/2018	976,937	37.59	367,231
	RENFORCEMENT RN 4 GOUNGHIN-FADA - PRET	YOUGBARE Barnabé	P-Z1-DB0-182	2000200001856	11/24/2017	12/18/2017	1/23/2018	6/22/2018		12/31/2022	35,086,254	0.00	0
	RENFORCEMENT RN 4 GOUNGHIN-FADA - DON	YOUGBARE Barnabé	P-Z1-DB0-182	2100155036022	11/24/2017	12/18/2017	12/18/2017	6/22/2018		12/31/2022	25,360,000	0.00	0
	RENFORCEMENT RN 4 GOUNGHIN-FADA - PRET	YOUGBARE Barnabé	P-Z1-DB0-182	2100150038495	11/24/2017	12/18/2017	1/23/2018	6/22/2018		12/31/2022	16,000,000	0.33	52,800
PORTEFEUILLE PUBLIC REGIONAL											259,003,191	31.94	82,720,805
PORTEFEUILLE GLOBAL											475,462,780	39.15	186,157,855

Annexe 3 : Tableau résumé des interventions des bailleurs de fonds

Domaines d'Intervention	Education	Agriculture (Incluant pistes désencalées, zones de production)	Santé et nutrition, aide alimentaire	Transport	Eau potable et Assainissement	Energie, mines carrières	Développement Sect. privé, jeunesse et emploi, commerce	Protection sociale	TCI	Justice et droits humains	Environnement	Urbanisation et habitat	Gouvernance admin., Pol. Et Décentralisation	Gouvernance Economique, aide multisectorielle	Secteur financier
Belgique	*	*	*								*		*	***	
Allemagne	*	**	**	*	**		*						**	*	
Suède		**			**		**						**		
USA		*	****		*		*						*	*	
BAD		*	**	**	**	**	*								**
Union Européenne			*	**	**		*	**		****	*		*	***	
Banque Mondiale	*	**	*	*	**	**	*	*		*			**	**	
Suisse	**	**					****						*	*	
France	**				**			*						***	
Luxembourg	*	**	*			**	**		*		*				
Japan	***	*			*		*		*		*		*	*	
Chine Taiwan			**			**	**		*		*		*	**	
SNU	*	*	***		*		*			****	**		**	*	
Canada	**	*	**			*	*			*			**	*	*
Danemark	*				**		*			**			*	***	
Autriche	**	*	**				**							*	
BADEA		**		*			*							**	
BOAD		**			***									**	

***-' secteur concentrant plus de 50% des financements du PTF ; **-' secteur concentrant entre 10% et 50% des financements du PTF ; *-' secteur concentrant moins de 10% des financements du PTF.

Source : A partir des données du rapport sur la coopération pour le développement 2015. Ministère de l'Economie et des finances, Burkina Faso, mises à jours par l'équipe du DSP.

Annexe 4 : Carte de la zone du projet



Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.